

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
DE BELGIQUE

Société anonyme établie à Bruxelles, par arrêté royal du 28 août 1822

COMPTE RENDU

PRÉSENTÉ

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

LE 22 FÉVRIER 1921

EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 37 DES STATUTS.

RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES.

Année 1920

QUATRE-VINGT DIX-HUITIÈME EXERCICE SOCIAL.

BRUXELLES  
GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI  
*21, Rue de la Limite.*

1921

# **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE**

---

**COMPTE RENDU DE L'EXERCICE 1920**

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
DE BELGIQUE**

**Société anonyme établie à Bruxelles, par arrêté royal du 28 août 1822**

**COMPTE RENDU**

**PRÉSENTÉ**

**A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES**

**LE 22 FÉVRIER 1921**

**EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 37 DES STATUTS.**

**RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES.**

**Année 1920**

**QUATRE-VINGT-DIX-HUITIÈME EXERCICE SOCIAL.**

**BRUXELLES  
GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI  
27, Rue de la Limite.**

**1921**

## DIRECTION.

---

*Gouverneur :* M. J. JADOT.  
*Vice-Gouverneur :* M. le Baron JANSSEN.  
*Directeur-Trésorier :* M. A. SERRUYS.  
*Directeurs :* MM. le Chevalier E. CARTON DE WIART.  
E. FRANCQUI.  
G. COOREMAN.  
ED. DE BRABANDER.  
AUG. CALLENS.

---

## COMMISSAIRES.

---

MM. le Baron ALF. d'HUART.  
P. CAPOUILLET.  
le Comte de BAILLET-LATOUR.  
L. HAMOIR.  
le Baron C. GOFFINET.  
le Comte t'KINT DE RODENBEKE.  
le Comte JEAN DE MERODE.  
Ed. SOLVAY.  
le Comte LOUIS DE MEEÙS.

---

*Secrétaire :* M. JULES BAGAGE.

---

## RAPPORT DE LA DIRECTION.

---

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous présenter le compte rendu des opérations de la Société durant son quatre-vingt-dix-huitième exercice social clôturé le 31 décembre 1920.

Des progrès considérables ont été réalisés au cours de l'année 1920 dans la voie de la restauration économique du pays, mais nous ne pouvons malheureusement les enregistrer sans réserve.

Dans tous les domaines de notre activité industrielle et commerciale, les résultats des six premiers mois furent particulièrement brillants ; mais une hausse excessive des prix de toutes choses, malgré une augmentation simultanée de la production, a amené une réaction brusque et violente dans le sens d'un arrêt presque complet des commandes; en Belgique, comme d'ailleurs dans le monde entier, l'industrie traverse une crise dont il est bien difficile de prévoir la durée.

Les causes de l'arrêt de l'activité industrielle sont multiples. La guerre, en ruinant l'Europe, a jeté un trouble profond dans la répartition des richesses, fruit d'une longue période de travail dans la paix. Les nations épuisées par cinq années d'une lutte âpre autant que coûteuse et succombant sous le fardeau des dettes accumulées, sont obligées

d'acquérir, dans les pays à change favorable, au prix des plus lourds sacrifices, les denrées de première nécessité indispensables à l'alimentation des populations et les matières premières sans lesquelles la reprise du travail est impossible.

L'affluence des demandes pour ces denrées et matières premières en a fait monter rapidement les prix, entraînant une augmentation parallèle du coût de la vie, qui a naturellement provoqué la hausse des salaires et, partant, celle des prix de revient.

A côté de ces facteurs défavorables, d'autres — d'ordre moral ou social — ont encore aggravé la situation. Depuis l'armistice, toute l'activité humaine évolue ainsi dans un cercle vicieux et l'on se rend compte aujourd'hui que chacun, à quelque classe qu'il appartienne, est, à des degrés divers, responsable de l'état de choses dont le monde souffre en ce moment.

Sans exception, les nations que la guerre a enrichies paient la rançon de leur opulence passagère : leur industrie est arrêtée ou languissante, qu'il y ait surproduction ou production à des prix trop élevés, ou que les achats de l'étranger soient suspendus ou fortement diminués par l'élévation du change.

Dans les pays comme la Belgique, qui ont particulièrement souffert de la guerre, la production, dans de nombreuses industries, n'a pas atteint encore le niveau d'avant-guerre; mais, nous venons de le dire, les prix de revient sont beaucoup trop élevés parce que les matières premières, à cause du change, sont trop coûteuses et que les salaires, par suite de la cherté de la vie et des exigences de la main-d'œuvre, sont devenus excessifs.

S'il est vrai que les besoins naissent avec les moyens de les satisfaire, il est non moins évident que les prix excessifs font tarir la demande et paralyser la production. Le consommateur est, en effet, obligé de se restreindre et il y est d'autant plus enclin que la baisse lui paraît certaine :

l'accumulation des stocks par suite de la mévente a créé, dans les contrées riches en produits du sol, un malaise intense se traduisant déjà par des faillites nombreuses; les concessions sont devenues inéluctables et le moment ne paraît plus éloigné où les prix se stabiliseront à des niveaux qui, sans atteindre encore ceux d'avant-guerre, s'en rapprocheront à mesure que le déséquilibre des changes s'atténuera.

Pour rétablir la situation financière et économique du pays sur des bases solides, il faut, disions-nous dans notre dernier rapport « produire et économiser ».

Produire, parce que notre sol, à raison de la densité de notre population, ne peut guère nourrir plus du tiers de celle-ci, ce qui oblige, sous menace de famine, à chercher dans l'exportation des fruits de notre travail industriel, les moyens d'assurer l'existence des deux autres tiers de la population. Économiser, c'est-à-dire se restreindre, pour pouvoir exporter davantage et permettre la liquidation des énormes charges financières que la guerre nous a imposées.

Pour exporter, il faut produire à des prix suffisamment bas pour réveiller et stimuler la demande. Bien que, dans nombre de nos industries, les prix de vente soient descendus à l'extrême limite, étant donnés les prix de revient actuels, les demandes se font rares : il s'ensuit un chômage partiel qui doit donner à réfléchir aux ouvriers comme aux chefs d'entreprises. Il faudra fatalement se résoudre à travailler davantage pour une rémunération moindre, quitte à s'imposer des sacrifices pendant la période de transition qui s'ouvre et qui menace d'être dure.

On peut regretter que des mesures législatives tendent à limiter la durée du travail, tandis que les circonstances nées de la guerre, réclament de tous les Belges un effort exceptionnel pour restaurer notre pays et rétablir la vie économique normale. Dans d'autres pays, aux prises avec les mêmes difficultés, les prestations de la main-d'œuvre

sont de plus longue durée et dernièrement, en Amérique, par exemple, les ouvriers ont accepté, pour éviter le chômage, une réduction sensible du salaire et une prolongation de la journée de travail. Dans l'industrie allemande, les ouvriers fournissent des prestations beaucoup plus longues pour des salaires représentant, en notre monnaie, la moitié si pas le tiers de ce que nous payons à nos ouvriers. Produisant à meilleur marché, l'industrie allemande est déjà, dans notre pays, entrée en lutte avec l'industrie belge et devient, sur le marché mondial, un concurrent redoutable pour tous les pays exportateurs.

En Belgique, le principe de la loi des huit heures semble acquis, mais en présence de la crise industrielle et du chômage forcé qui en est la conséquence, il faut espérer que l'ouvrier comprendra qu'il est de son intérêt d'accepter les modalités d'application nécessaires pour assurer la reprise du travail, dans des conditions adéquates aux exigences de la situation actuelle.

Il faut augmenter la productivité de la main-d'œuvre et la relever tout au moins au niveau d'avant-guerre : c'est une condition indispensable pour que l'industrie belge puisse reprendre, sur le marché mondial, la place qu'elle occupait avant les hostilités. L'ouvrier belge est travailleur et raisonnable et si la situation lui est clairement exposée, il fournira l'effort qui sera son salut. Les patrons, de leur côté, doivent tirer de la situation présente les enseignements qu'elle comporte : la période des hauts salaires est à la veille de prendre fin ; celle des gros bénéfices est passée et bien des industries travaillent déjà à perte.

L'intensification de la production en rétablissant l'équilibre entre l'offre et la demande, ramènera le libre jeu de la concurrence et forcera producteurs et intermédiaires à réduire considérablement les bénéfices que leur avaient permis de prélever la demande excessive de leurs produits et la hâte du consommateur à s'approvisionner.

Il faut que tous se pénètrent bien de cette réalité que nous vivons en

Belgique de l'exportation des produits de l'industrie nationale et que le problème de la vie, c'est-à-dire celui du pain quotidien, est étroitement lié à celui du change, lequel ne peut s'améliorer que si nous développons largement nos exportations grâce à une production plus intensive et à la réduction des prix de revient.

En même temps qu'il faut rendre son essor à la production, il faut résoudre le problème des débouchés de nos produits manufacturés.

Nous devons profiter des leçons du passé. Les succès que l'industrie de nos voisins a remportés sur les marchés mondiaux, sont dûs à un esprit de discipline et d'organisation dont nos industriels ne sont malheureusement pas assez pénétrés. Ainsi que nous n'avons cessé, depuis l'armistice, de le recommander aux industriels, deux choses sont indispensables pour assurer non seulement l'avenir, mais l'existence même de nos industries : l'union en vue de la spécialisation de la production et de l'établissement à l'étranger de puissants organismes techniques de vente.

Une tâche essentielle s'impose à la Belgique à cet égard : celle d'assurer le développement de sa marine marchande. Dans ce domaine aussi, l'exemple de nos voisins est à méditer ; quand on considère les efforts immenses accomplis par l'Angleterre, l'Allemagne, les Pays-Bas — pour ne parler que de pays tout proches — en vue de développer leur marine commerciale, on se demande comment il est possible que la Belgique, pays exportateur par excellence, ait si longtemps négligé à ce point l'industrie des transports maritimes ; laissant à des concurrents le soin de transporter ses produits et se privant du bénéfice des frets, des conditions plus favorables de chargement et du prestige ou des avantages de toute nature qui favorisent les marchandises voyageant sous pavillon national. Depuis la guerre, de grands progrès ont été réalisés et l'on constate avec satisfaction que les armements nationaux prennent une part de plus en plus considérable dans le mouvement du port d'Anvers, et ont largement contribué à la reprise si remarquable de son activité.

Il est à souhaiter que ce développement de la marine marchande belge se poursuive, car il est intimement lié à celui de notre expansion commerciale et au progrès de notre exportation.

Il nous faut aussi redoubler d'efforts pour développer ce magnifique débouché qu'est pour nous la Colonie du Congo. La mise en valeur de ces immenses territoires est à peine commencée. Ici encore, nous devons agir avec énergie pour établir dans ces régions un réseau de voies de communication facilitant les transports, vers l'Océan, des richesses naturelles du pays. Notre Colonie est riche et deviendra dans l'avenir, une grande source de profits de toutes espèces pour la Métropole, à la condition que nous n'hésitions pas à engager immédiatement les capitaux nécessaires pour doter ce vaste empire de son outillage économique, capitaux qui ne tarderont pas à être largement rémunérés.

Au surplus l'exécution même des grands travaux projetés au Congo sera un puissant aliment pour notre industrie qui y trouvera le placement de ses produits en même temps que des approvisionnements en matières premières.

Comme nous le disions plus haut, nous devons nous attacher à développer nos relations avec l'étranger. En ce qui nous concerne, l'action sans cesse croissante, dans ce domaine, de nos deux filiales, la Banque Belge pour l'Étranger et la Banque Italo-Belge, sera précieuse pour l'expansion de l'industrie et du commerce belges.

Mais il ne suffit pas de se préoccuper de l'avenir de notre industrie, il faut également que nous arrivions à restaurer nos finances publiques.

Le Gouvernement s'efforce, en vue d'équilibrer le budget de l'État, de comprimer les dépenses et de faire rentrer les impôts. L'application des nouvelles lois d'impôts s'est heurtée à des difficultés d'ordre pratique, inhérentes à toutes les innovations fiscales. Si, en dehors de la satisfaction du devoir accompli, la guerre ne nous a laissé pour ainsi dire

que des désillusions, en dépit des promesses les plus solennelles, ce serait renier tout notre passé que de ne pas envisager de front, les charges énormes qui pèsent sur nous. Il faut que nous aidions énergiquement le Gouvernement dans sa tâche ardue, non seulement en faisant preuve de courage fiscal, mais encore en souscrivant largement aux emprunts, et en versant en banque les billets dont nous n'avons pas un besoin immédiat. Une balance commerciale défavorable pèse lourdement sur notre change et notre crédit à l'extérieur; elle contribue avec la situation difficile des finances publiques et une circulation fiduciaire trop forte, à maintenir à l'intérieur le malaise résultant de la vie chère.

Nous surmonterons ces difficultés par l'union dans tous les domaines, union qui fera notre force, justifiant notre confiance en nous-mêmes et en l'avenir de notre Patrie.

Nous passons à l'examen du Bilan.

## PASSIF

### A. de la Société envers elle-même.

Capital . . . . .	fr.	62,000,000	"
Fonds de réserve. . . . .	fr.	142,569,483	"
			<hr/>
	fr.	204,569,483	"

### B. de la Société envers les tiers.

Obligations de la Société Générale . . . . .	fr.	76,198,000	"
Obligations 3 p. c. Manufactures de Glaces . . . . .	"	777,500	"
Obligations 3 p. c. Nord de la Belgique. . . . .	"	16,534,500	"
		<hr/>	93,510,000
Comptes courants. . . . .	fr.	1,126,751,100.26	
Comptes d'ordre :			
Divers . . . . .	fr.	645,652,940	41
Déposants (titres) . . . . .	"	2,364,075,567	"
		<hr/>	3,009,728,507.41
Cautionnements statutaires (déposants) . . . . .			Pour mémoire
Solde en bénéfice à répartir (1) . . . . .	"	16,869,049.78	
		<hr/>	
Total. . fr		<u>4,451,427,840.45</u>	

## ACTIF

Caisse et Compte Courant à la Banque Nationale . . . . .	fr.	214,436,745	37
Portefeuille Effets . . . . .	"	209,201,527	37
Fonds publics nationaux . . . . .	"	303,753,955	"
Actions de diverses sociétés . . . . .	"	286,697,275	"
Participations financières . . . . .	"	18,569,543	70
Comptes courants . . . . .	"	403,040,286	40
		<hr/>	1,435,699,333.04
Immeubles et mobilier . . . . .			6,000,000
Comptes d'ordre :			
Divers . . . . .	fr.	645,652,940	41
Dépôts de titres . . . . .	"	2,364,075,567	"
		<hr/>	3,009,728,507.41
Cautionnements statutaires . . . . .			Pour mémoire
		<hr/>	
Total. . fr		<u>4,451,427,840.45</u>	

(1) Après paiement de fr. 3,100,000 pour intérêts à 5 p. c. sur les titres de capital.

Le capital social après application du prélèvement statutaire de . . . . . fr. 2,530,357 45 sur les bénéfices en faveur de la réserve s'élèvera à . . 207,099,540 45

## PASSIF.

Les 62,000 actions qui forment le capital actuel sont réparties, à la date du 31 décembre 1920, de la manière suivante :

Titres de Capital	en circulation . . . . . 24,146 déposés . . . . . 37,854
Parts de Réserve	en circulation . . . . . 39,400 déposées . . . . . 22,600

Le bénéfice, déduction faite de divers amortissements, s'élève à la **Profits et Pertes**, somme de . . . . . . . . . . . . . . . . . fr. 19,969,049 78

Il y a lieu d'en déduire :

1° L'intérêt de 5 p. c. sur les titres  
de capital . . . . . fr. 3,100,000 »

2° L'attribution statutaire de 15 p. c. au Fonds de réserve . . . . . fr.	<u>2,530,357 45</u>
Ensemble . . . . . fr.	

Il reste donc un bénéfice net de . . . . . fr. 14,338,692 33 que nous vous proposons de répartir comme suit :

(4) L'impôt cédulaire de 10 p. c. étant à la charge du porteur, ce dividende sera payable par fr. 202,50 net.

**Obligations.** Le montant des obligations en cours, au 31 décembre 1919 était de . . . . . fr. 78,377,000 »  
Il a été remboursé en 1920  
pour . . . . . fr. 10,448,000 »  
Il a été émis pour . . . fr. 7,969,000 »  
Soit en moins. . . fr. 2,479,000 »  
Ce qui porte à . . fr. 76,198,000 »

le montant des obligations en cours se répartissant comme suit :

Obligations 3 p. c. . . . . fr.	500 »
— 3 1/2 p. c. . . »	4,611,000 »
— 4 p. c. . . . »	63,722,500 »
— 4 1/2 p. c. . . »	7,864,000 »

**Comptes courants** Les soldes comparés des comptes courants pour 1919 et 1920 font ressortir les différences suivantes :

Soldes créditeurs en 1919 . . . . . fr.	1,291,032,994 37
— en 1920 . . . . . .	<u>1,126,751,100 26</u>
Soit une différence en moins. . . fr.	164,281,894 11

Soldes débiteurs en 1919 . . . . . fr.	381,722,129 47
— en 1920 . . . . . .	<u>403,040,286 40</u>
Soit une différence en plus . . . fr.	21,318,156 93

A fin 1919, nous avions enregistré une augmentation considérable de nos comptes créditeurs — elle dépassait 500 millions de francs.

Pendant l'année écoulée, les appels aux capitaux disponibles ont été très nombreux ; l'Etat Belge a placé un emprunt de 2,500,000,000 de francs et émet depuis quelques mois des Bons du Trésor à 6 mois rapportant 5 p. c. d'intérêt ; un grand nombre de Sociétés industrielles ont augmenté leur capital ou émis des obligations.

Ces placements à intérêt rémunérateur ont tout naturellement provoqué le retrait de capitaux qui avaient été déposés provisoirement en compte à vue ou à court terme.

L'encaisse comprenant les fonds déposés à la Banque nationale s'élevait, au 31 décembre 1920, à fr. 214,436,745 57.

**ACTIF.**  
**Encaisse.**

**Immeubles  
et mobilier.**

L'actif immobilier se compose des hôtels occupés par la Société Générale et par diverses Sociétés Patronnées, ainsi que de plusieurs immeubles loués à des particuliers. Etant donnée l'extension considérable prise par tous nos départements de Banque, nous avons commencé des travaux d'extension, rue Ravenstein et Montagne du Parc. Nous avons acquis plusieurs immeubles dans lesquels sont installés les services de diverses Sociétés Patronnées. De plus, nous avons acheté des immeubles situés rue du Marais où nous avons ouvert une agence qui a commencé ses opérations le 1<sup>er</sup> décembre dernier. Nous poursuivons activement à la Grand'Place, les travaux d'aménagement dans l'immeuble historique dénommé « Maison des Brasseurs » que nous avons pris en location à la Ville de Bruxelles et où nous pourrons prochainement ouvrir de nouveaux guichets.

L'ensemble des propriétés immobilières et le mobilier sont portés au Bilan pour fr. 6,000,000.

Le] montant des effets en portefeuille au 31 décembre 1920 est de fr. 209,204,527 37.

**Portefeuille  
d'Effets.**

Il y avait au 31 décembre 1919, des effets pour un total de . . . . . . . . . . . . . fr. 448,541,319 62

Il est entré en 1920, 522,507 effets pour. . . . . fr. 5,041,369,692 48  
fr. 5,459,941,042 10

Il est sorti 522,299 effets pour . . . . . fr. 4,950,709,484 73

Solde au 31 décembre 1920 . . . . . fr. 209,204,527 37

**Fonds publics  
nationaux.**

Dans leur ensemble, les valeurs qui constituent le portefeuille des Fonds Publics comprennent :

des obligations 3 p. c. de la Dette Belge 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> séries,  
des obligations 4 p. c. de la Dette Congolaise 1906,  
des Bons du Trésor à court terme et  
des Bons Interprovinciaux.

Ces valeurs représentent une somme de . . . fr. 303,753,955 »  
inférieure de . . . . . . . . . . . . . . . . . . fr. 168,107,900 »  
au chiffre de 1919.

Cette diminution résulte de l'encaissement à leur échéance des Bons du Trésor Belge à court terme que nous avions mis en portefeuille en 1919.

Le portefeuille Actions figure au Bilan pour une somme de . . . . . . . . . . . . . . . . . . fr. 286,697,275 »  
Au 31 décembre 1919, il était porté pour . . . fr. 226,951,525 »

Il est donc en augmentation de . . fr. 59,745,750 »

**Actions de  
diverses sociétés.**

Suivant l'usage établi, les titres non cotés ont été évalués au pair ou à leur prix d'achat; malgré la crise, l'estimation des valeurs cotées est, dans son ensemble, encore inférieure d'environ fr. 175,000,000 aux cours de la Bourse du 31 décembre 1920.

La Société Générale a pris part à la constitution des Sociétés suivantes :

Société des Hauts-Fourneaux et Aciéries de Differdange, Saint-Ingbert, Rumelange;  
Cie Financière Belge des Pétroles;  
Banque des Indes;  
Compagnie Cotonnière Congolaise.

Elle a participé à l'augmentation de capital des Sociétés ci-dessous :

Société de Recherches et d'Exploitation Eelen-Asch ;  
Société des Aciéries d'Angleur ;  
Société des Cristalleries du Val-Saint-Lambert ;  
Société des Verreries de Mariemont ;  
Manufactures Royales de Corsets P. D. ;  
Société « Union Cotonnière » ;  
Société Générale Belge de Produits Chimiques ;  
Banque Centrale Tournaisienne ;  
Banque Centrale de la Dendre ;  
Société Belge de Crédit Maritime ;  
Société de Crédit Maritime et Fluvial de Belgique ;  
Banque de l'Union Parisienne ;  
Banque Générale du Nord ;  
Wiener Lombard und Escompte Bank ;  
Union Minière du Haut-Katanga ;  
Banque du Congo Belge.

Elle a pris un intérêt dans :

La Société Luxembourgeoise des Chemins de Fer et Minières Prince Henri ;

La Compagnie Internationale des Wagons-Lits et des Grands Express Européens ;

La Société des Ateliers de Constructions Électriques de Charleroi ;

La Société La Bruggeoise et Nicaise et Delcuve ;

La Société Minière et Métallurgique de Monceau Saint-Fiacre ;

Le Wiener Bank-Verein à Vienne ;

La Compagnie Africaine de Navigation.

Un certain nombre de participations prises antérieurement ou pendant l'exercice 1920, ont été liquidées.

**Participations  
financières.**

Indépendamment de la part qu'elle a prise dans les Syndicats constitués pour l'augmentation du capital de Sociétés dans lesquelles elle est intervenue à titre d'actionnaire, la Société Générale a participé à divers Syndicats de garantie et à l'émission des actions et des obligations ci-après détaillées qu'elle a placées conjointement avec d'autres Banques:

12,800 actions de la Société « Citas »;

12,000 actions de capital } de la Compagnie du Congo pour le  
2,000 actions privilégiées } Commerce et l'Industrie;

frs. 400,000,000 valeur nominale, Bons de Caisse 5 p. c. de la Ville de Bruxelles;

75,000,000 valeur nominale, Bons de Caisse 5 p. c. de la Ville d'Anvers;

100,000 Bons du Trésor 8 p. c. de 500 fr. du Gouvernement Chinois;

10,000 obligations 5 p. c. de 500 frs. de la Compagnie du Chemin de fer du Congo;

14,000 obligations 5 p. c. de 500 frs. de la Société Minière et Métallurgique de Monceau-Saint-Fiacre;

10,000 obligations 5 p. c. de 500 frs. de la Société Franco-Belge de Fours à Coke;

20,000 obligations 5 1/2 p. c. de 500 frs. de la Société « Centrales Électriques des Flandres »;

40,000 obligations 6 p. c. de 500 frs. de la Société Intercommunale Belge d'Électricité;

20,000 Bons de Caisse 5 p. c. de 500 frs. de la Compagnie des Minerais et Métaux Overpelt-Lommel;

16,000 obligations 5 p. c. de 500 frs. de la Société des Ateliers de Construction de la Meuse ;

80,000 obligations 5 p. c. de 500 frs. de la Société des Hauts Fourneaux et Aciéries de Differdange, Saint-Ingbert, Rumelange ;

60,000 obligations 6 p. c. de 1,000 frs. de la Société des Mines et Fonderies de Zinc de la Vieille-Montagne ;  
60,000 Bons de Caisse 6 p. c. de 500 frs. de la Société « Grands Magasins « A l'Innovation » ;  
40,000 obligations 7 p. c. de 1,000 frs. de « l'Union Minière du Haut-Katanga » ;  
48,000 Bons de Caisse 6 p. c. de 500 frs. } de la Société Générale  
18,000 actions de capital } de Sucreries et Raffineries en Roumanie.

La Société Générale, avec l'aide de ses Banques patronnées, a placé environ frs. 790,000,000 de l'Emprunt 5 p. c. Intérieur 1920 à prime, soit plus de 31 p. c. du montant total de l'Emprunt. En tenant compte des placements effectués en 1919 en titres de l'Emprunt 5 p. c. de la Restauration Nationale et en 1920 en Bons du Trésor à 5 p. c. à six mois, le montant total des fonds de l'État Belge souscrits à la Société Générale et dans ses Banques patronnées atteint environ 1,200,000,000 de francs.

Nous donnons ci-après quelques renseignements sur les principales affaires dans lesquelles la Société Générale est intéressée.

## I. — CHEMINS DE FER — TRAMWAYS.

### **Compagnie Générale de Chemins de Fer Secondaires. —**

Dès avant la guerre, cette Compagnie avait dirigé spécialement ses efforts vers les entreprises de construction de chemins de fer et en avait réalisé, avec succès, de très importantes, tant en Europe que dans les pays d'Outremer.

Afin d'étendre cette branche rémunératrice de son activité, elle a complété ses moyens d'action, en s'associant avec des groupes puissants qui

lui apportent, outre l'appui de leurs capitaux, des capacités techniques de premier ordre. Elle a créé, avec leur concours, en Belgique et en France, des filiales pour l'exécution de grands travaux publics; ces organismes nouveaux ont déjà pu s'assurer des entreprises intéressantes et ils continuent à développer leur champ d'action.

( D'autre part, la Compagnie a réussi à vaincre les difficultés de toute nature qu'elle a rencontrées depuis la guerre pour assurer la marche normale des entreprises de transport dans lesquelles elle est encore intéressée; en général, celles-ci sont dans une situation favorable et même prospère, surtout celles situées dans les pays à change élevé. Certaines d'entre elles, que les conséquences de la guerre avaient particulièrement frappées, ont été ou sont en voie d'être rachetées par les pouvoirs concédants à des conditions satisfaisantes.

**Compagnie Auxiliaire Internationale de Chemins de Fer. —**

Tout le matériel roulant disponible a continué à être loué à des prix rémunérateurs et à long terme.

Un certain nombre des wagons égarés au cours de la guerre ont été récupérés pendant l'année écoulée. Les négociations sont poursuivies avec les locataires et avec les administrations responsables, pour obtenir, à défaut du remplacement des unités manquantes, les indemnités correspondantes.

La situation de l'entreprise, en général, reste très favorable.

**Société Belge de Chemins de Fer en Chine. —** La construction du chemin de fer Lung Tsing U Hai, dans laquelle la Société Belge est fortement intéressée, avait été interrompue par la guerre; elle vient d'être reprise avec activité, à la suite d'accords financiers récemment conclus.

Rien n'a encore pu être fait pour la construction du Chemin de Fer Tungcheng. La réorganisation du Consortium permettra sans doute de

donner à cette affaire une solution satisfaisante. La Société Belge fait partie, depuis l'origine, du groupe belge qui a une part dans le Consortium.

Les résultats de l'exercice 1920 ont été très satisfaisants.

**Compania del Ferrocarril Central de Aragon.** — Depuis le commencement de 1920 jusqu'en septembre, les recettes brutes ont suivi une progression satisfaisante contre-balancée, il est vrai, par une augmentation des dépenses de toute nature. Vers la fin de septembre éclata, sans préavis, dans les ateliers de Valence, une grève qui enraya le trafic et ne prit fin que le 7 janvier 1921. Les résultats de 1920 ne sont pas encore connus ; néanmoins la Compagnie espère que, grâce au report de l'exercice précédent, elle pourra répartir à ses actionnaires le même dividende que l'an dernier.

Influencées par un concours de circonstances favorables dont certaines ont un caractère permanent, les conditions d'exploitation de **la Compagnie Générale de Chemins de fer dans la Province de Buenos-Ayres** ont accusé une nouvelle et sensible amélioration au cours du dernier exercice.

Le produit net d'exploitation, augmenté d'une importante prime de change, a permis d'assurer aux obligations une rémunération voisine du taux normal et de répartir 12 francs brut à chaque action, à titre de prime de gestion prévue au concordat.

Les résultats actuels sont un peu moins bons, mais ils sont encore satisfaisants.

En vue de resserrer les relations entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, nous avons, d'accord avec la Banque d'Outremer, acquis un nombre très important d'actions de la **Société Luxembourgeoise des Chemins de Fer et Minières Prince-Henri**.

La situation de cette affaire, qui a beaucoup souffert de la guerre et de ses suites, s'améliore au fur et à mesure de la reconstitution industrielle du pays.

Nous avons pris une participation importante dans la **Compagnie Internationale des Wagons-Lits et des Grands Express Européens**, à raison de l'intérêt national qu'elle présente et des anciennes et excellentes relations que la Société Générale de Belgique n'a cessé d'entretenir avec elle.

Cette Compagnie a subi des dommages importants du fait de la guerre, par suite de la confiscation de son matériel dans les pays ennemis et dans les territoires occupés. Les hostilités et les événements de Russie avaient notablement restreint son champ d'activité, mais dès l'armistice, elle s'est remise au travail avec la plus grande énergie et elle a réussi, non seulement à rétablir, mais à développer encore considérablement ses importants services internationaux. Les résultats que fera ressortir son prochain bilan, seront un éloquent témoignage de la grande activité qu'elle a déployée.

## II. — CHARBONNAGES.

Pendant l'exercice écoulé, les Charbonnages ont poursuivi la remise en bon état d'entretien de leurs travaux souterrains et sont parvenus à atteindre et même dépasser légèrement leur production de 1913.

La production des charbonnages patronnés a été en 1920 de 5,242,750 tonnes, soit une augmentation de 1 p. c. sur le tonnage de 1913; mais, ce résultat n'a pu être obtenu que moyennant l'emploi d'un nombre plus considérable d'ouvriers. C'est ainsi que pour le fond et la surface, le nombre total d'ouvriers occupés aux différents services d'extraction a été en 1920 de 110 p. c. de l'effectif de 1913. Ces chiffres

de ses hauts-fourneaux en 1919. En juillet-août 1920, la production de fonte et d'acier atteignait déjà 60 p. c. environ de celle d'avant-guerre.

Depuis lors, une nouvelle augmentation des productions aurait pu être enregistrée, sans la crise actuelle, qui non seulement empêche la mise en marche de plusieurs fourneaux, aciéries et trains de laminoirs reconstruits, mais oblige les Sociétés à ralentir la marche de leurs usines et même à les arrêter partiellement.

Il était évident pour les esprits avertis, que la prospérité exceptionnelle des derniers mois de 1919 et des premiers mois de 1920, ne pouvait durer. Il était impossible, en effet, que le prix des produits métallurgiques, c'est-à-dire d'une des principales matières premières indispensables à plusieurs industries, put se maintenir au taux de mai-juin 1920. La réaction actuelle en est d'autant plus violente : elle oblige, en effet, les usines à ralentir fortement leur activité, alors que les besoins mondiaux restent importants et cependant les prix de vente se rapprochent maintenant de très près des prix de revient, ou même, très souvent, constituent les Sociétés en perte.

Il est à espérer que les circonstances permettront bientôt de revenir à une situation plus stable par la diminution des prix de revient actuels lourdement grevés, non seulement par les hauts salaires, la journée de huit heures et les hauts prix du combustible, mais aussi par la suppression des tarifs spéciaux accordés autrefois, notamment pour le transport des minerais, tarifs que la situation particulière de l'industrie métallurgique belge rend indispensables.

Les principes que nous avons exposés dans le préambule de notre rapport, au sujet de l'union à établir en vue de la spécialisation de la production et de la vente en commun, s'appliquent à la métallurgie plus qu'à toute autre industrie.

**Société Anonyme des Aciéries d'Angleur.** — Les résultats du dernier exercice ont permis à cette Société d'amortir ses pertes d'exploitation de la période de guerre.

Ces résultats ont été obtenus surtout par sa division de Renory qui n'avait été que partiellement démolie, et grâce à la rapide remise en marche de deux fourneaux dont la destruction n'avait pas été complète.

La Société procède en ce moment à l'achèvement des deux autres fourneaux entièrement démolis par l'ennemi, à l'établissement de nouveaux laminoirs modernes et puissants, en remplacement de ceux qui avaient été enlevés et à l'installation d'un nouvel atelier de construction et de divisions accessoires.

Les travaux de reconstruction ont entraîné des dépenses considérables, mais tout fait espérer que grâce à ces transformations, les Aciéries d'Angleur pourront bientôt reprendre leur place sur le marché avec leurs anciennes productions.

D'autre part, cette Société a pris une participation très importante dans la *Compagnie de Charbonnages Belges*, ce qui lui assurera son approvisionnement en charbons et en cokes. La Société des Aciéries d'Angleur a procédé en mars dernier à l'augmentation de son capital qui a été porté de 10 à 20 millions de francs. Nous y avons participé proportionnellement à notre intérêt.

**Les Ateliers Métallurgiques.** — Cette Société eut beaucoup à souffrir de l'occupation allemande : ses ateliers de Nivelles spécialisés dans la construction des voitures et wagons de chemins de fer furent complètement démolis, et sa division de la Sambre avec son aciéries et son atelier de charpentes et wagons fortement endommagée. Sa division de Tubize qui put sortir à peu près indemne de la guerre fut en mesure dès l'armistice de reprendre immédiatement sa fabrication de locomotives. Actuellement, grâce aux améliorations apportées, la production de Tubize est supérieure à celle d'avant-guerre et celle de la Sambre est à peu près normale.

D'autre part, les ateliers de Nivelles ont été rétablis sur des plans nouveaux et leur réédification est très avancée. Leur marche actuelle correspond déjà presque à celle de 1913.

Les résultats de l'exercice clôturé le 30 juin ont été très satisfaisants et ont permis d'amortir les pertes d'exploitation de la période de guerre.

Dans le but de consolider nos relations avec la **Société La Bruggeoise et Nicaise et Delcuve**, nous avons estimé de bonne politique de souscrire une part importante dans sa récente augmentation de capital.

Lors de leur retraite, les Allemands firent sauter une grande partie des usines de la Société à Bruges : leur reconstruction et la recherche des machines enlevées furent entreprises immédiatement après l'armistice et c'est ainsi que, déjà pendant l'exercice écoulé, ces usines purent participer à la restauration du matériel de nos chemins de fer.

Actuellement une partie des ateliers et de l'aciérie sont en marche normale et tout permet d'espérer que cette division pourra bientôt rétablir sa productivité d'avant-guerre.

Quant aux ateliers de La Louvière qui avaient été utilisés par les Allemands, ils purent être rapidement remis en état et bénéficier ainsi de la prospérité de l'industrie de la construction pendant la plus grande partie de l'année.

Dans le courant de l'année dernière, la Société Générale a voulu marquer tout l'intérêt qu'elle porte à l'industrie de la construction du matériel électrique en souscrivant une part importante dans l'augmentation du capital de la **Société des Ateliers de Constructions Électriques de Charleroi**, firme avec laquelle elle entretient depuis longtemps des relations très amicales.

Cette Société, grâce aux efforts de ses dirigeants, a pu rapidement reconquérir sa situation prépondérante d'avant guerre ; en vue d'aider d'une manière efficace à la restauration de l'outillage économique du pays, elle n'a pas hésité à immobiliser des sommes importantes dans des installations nouvelles.

Elle possède aujourd’hui trois grands ateliers dotés d’un outillage des plus perfectionnés : l’un, installé à Marcinelle, l’autre à Marcinelle-Villette et le troisième à Ruysbroeck, que la Société Générale de Belgique lui a apporté. Le nombre d’ouvriers occupés dans les différentes sections est d’environ 3500 et le carnet des commandes est largement fourni. Cette grande entreprise est appelée à un très bel avenir.

**Société Anonyme des Hauts-Fourneaux et Aciéries de Differdange-Saint-Ingbert-Rumelange.** — Lors de la liquidation des entreprises métallurgiques allemandes du Grand-Duché de Luxembourg, nous avons participé, avec des groupes amis et différentes Sociétés métallurgiques belges et françaises, à la reprise des importants établissements qui s’y trouvaient sous le contrôle de la Deutsch-Luxemburgische Bergwerks und Hütten Aktiengesellschaft et qui ont été constitués le 5 février 1920 en Société luxembourgeoise sous le nom de : Hauts-Fourneaux et Aciéries de Differdange-Saint-Ingbert-Rumelange.

Ce puissant organisme qui possède de riches minières, 16 hauts-fourneaux, avec des aciéries et les lamoins correspondants et divers ateliers de transformation, a été créé au capital de 110,000,000 de francs. Les groupes belges et français en ont chacun souscrit 45 p. c. et différents souscripteurs luxembourgeois intervinrent pour 10 p. c. Il a été créé, en outre, 80,000,000 de francs d’obligations.

La nouvelle Société a dû complètement réorganiser la Direction des Usines ; elle a pu s’assurer la collaboration d’un personnel supérieur très compétent extrêmement qualifié et, dès le mois de juin, les usines ont repris une activité qui, bien qu’éloignée encore de la normale, permet cependant d’espérer des résultats satisfaisants.

La marche des usines a été fort entravée par l’insuffisance de l’approvisionnement en cokes, ce qui empêcha l’intensification de la production au moment où les prix étaient les plus rémunérateurs.

Le premier exercice de la Société a été clôturé le 31 décembre 1920 ; il ne comporte donc, en réalité, qu'une durée de dix mois qui devrait même être réduite à beaucoup moins si l'on tient compte de la période de réorganisation du début.

La **Société Générale Métallurgique de Hoboken** a dû faire face aux circonstances défavorables auxquelles ont été soumises les industries du même genre au cours de 1920 : le coût élevé du combustible et de la main-d'œuvre et surtout l'insuffisance de matières premières n'ont pas permis à la Société de donner son plein rendement.

A l'Usine d'Ellicom, la fabrication de l'arsenic s'est poursuivie normalement et celle des sels de chrome a repris en décembre à l'usine d'Oolen, aujourd'hui restaurée.

Au cours de 1920, la Société a porté son capital de 20 à 25 millions de francs ; l'intégralité des nouveaux titres a été souscrite au pair, majoré de 20 p. c., par la British Metal Corporation de Londres, la Société de Pennaroya, la Société Minerais et Métaux de Paris et le Comptoir Lyon-Allemand, de Paris. La participation de ces différents groupements dans la Société Générale Métallurgique de Hoboken assure à celle-ci des concours précieux.

La **Société Générale des Minerais** dans laquelle la Société Générale Métallurgique de Hoboken possède un intérêt important, a complété son organisation dans le courant de l'année 1920. Elle s'est aujourd'hui assuré le concours des puissants groupes français et anglais mentionnés plus avant, qui ont pris une part dans l'augmentation de capital à laquelle elle a procédé il y a quelques mois. Ce capital est aujourd'hui porté à 25 millions de francs ; il permet à la Société Générale des Minerais de faciliter les transactions d'achats et de ventes de sa nombreuse clientèle belge et étrangère.

Malgré la crise que traverse actuellement le marché des métaux, la

situation de la Société Générale des Minerais est bonne et elle peut envisager l'avenir avec la plus entière confiance.

**Société Anonyme Minière et Métallurgique de Monceau-Saint-Fiacre.** — Afin d'aider cette Société qui a récemment réorganisé sa situation financière en procédant à un remaniement et à une augmentation de son capital, nous avons souscrit une partie de ses nouvelles actions.

Les Usines de cette Société sont parmi celles qui eurent le plus à souffrir de l'occupation allemande. Non seulement sa fabrique de fer fut réduite à mitraille, mais ses hauts-fourneaux et fours à coke furent démolis et ses laminoirs, ainsi que de nombreuses machines, transportés et réinstallés en Allemagne.

Elle a pu toutefois récupérer une grande partie de son matériel ; son acierie et un laminoir ont été remis en activité en mars dernier.

Les circonstances n'ont donc guère permis à cette Société de profiter de la situation exceptionnelle du marché métallurgique pendant les premiers mois de l'année écoulée.

La reconstitution et l'amélioration de ses usines se poursuivent dans de bonnes conditions.

**Société Anonyme d'Ougrée-Marihaye.** — Les prévisions que nous formulions dans notre précédent rapport au sujet de la reconstitution industrielle de cette Société se sont complètement réalisées.

Ses installations et celles de ses filiales sont, en grande partie, remises en ordre de marche, grâce à l'effort considérable qui a été déployé.

Cette Société se trouve dans les meilleures conditions pour affronter les difficultés de l'heure présente.

En vue de rendre notre pays indépendant de l'industrie étrangère au point de vue de la fabrication de divers appareils de Chemins de fer,

nous avons constitué, avec la Banque d'Outremer, la Société Anonyme « **Railways et Signalisation** ».

Cette Société a surtout pour objet l'étude et la construction des appareils de signalisation et engins divers se rapportant aux voies de chemins de fer.

Les usines sont actuellement en exploitation et ont notamment déjà pu construire divers types nouveaux de signalisation, reconnus des plus intéressants par les Chemins de fer de l'Etat Belge et de notre Colonie.

**Société Métallurgique Russo-Belge.** — L'espoir de voir s'améliorer bientôt la situation générale de la Russie, ne s'est malheureusement pas réalisé. Aucune indication précise ne permet encore de prévoir quand ce malheureux pays sortira enfin de la période chaotique dans laquelle il se débat actuellement.

Complètement privés de toute communication directe avec le Donetz, nous n'avons pu avoir aucun renseignement précis sur la situation des mines, charbonnages et usines de la Russo-Belge. Toutefois, il résulte des documents publiés par le Gouvernement des Soviets, que les charbonnages de cette Société sont en partie exploités et par conséquent conservés dans un état d'entretien relativement satisfaisant. Tout nous porte à croire qu'il en est de même des usines.

Il semble également se confirmer que, d'une façon générale, l'outillage industriel du pays est resté intact.

Ce fait, très important pour l'avenir économique de la Russie, nous permet donc de conserver l'espoir que nos établissements industriels sortiront indemnes de la tourmente révolutionnaire et pourront rapidement contribuer à la restauration de ce pays, lorsque le calme sera enfin revenu.

Les **Usines de Nickel de la Nèthe** ont terminé la réédification de leurs installations qui avaient été sérieusement éprouvées pendant la guerre. L'appui accordé à cette Société par ses filiales « **Hauts-Four-**

**neaux de Nouméa** » et « **United States Nickel Company** » a permis la remise en marche des usines au mois d'août 1920.

En raison de la situation du marché des métaux, la production est maintenue dans des proportions réduites. La Société a obtenu une première allocation provisionnelle de quatre millions de francs pour dommages de guerre.

**Société des Mines et Fonderies de Zinc de la Vieille-Montagne.** — Quoique les comptes de l'exercice 1920 ne soient pas encore établis, nous avons lieu de croire que les bénéfices de cet exercice se rapprocheront de ceux qui ont été accusés en 1919.

Les stocks sont actuellement importants à cause de la stagnation qui sévit dans le commerce des métaux, mais la modération qui préside toujours à l'estimation de l'actif nous est un gage sûr que les chiffres renseignés au bilan n'exposent à aucun mécompte même si les cours du zinc venaient à baisser encore.

Dans le courant de l'année, la Société de la Vieille-Montagne a émis par nos soins et avec le concours d'autres Banques, un emprunt de 60,000,000 de francs, qui lui a permis de consolider sa dette flottante dans de bonnes conditions.

#### IV. -- ÉLECTRICITÉ.

**Eclairage Electrique de St-Pétersbourg.** — **Compagnie Générale Auxiliaire d'Entreprises Electriques.** — **Société « Imatra ».** — La situation de ces Sociétés n'a subi aucun changement depuis la publication de notre dernier rapport. Il résulte des derniers renseignements que nous possédons, que les installations sont toujours intactes.

**Compagnie Electrique Anversoise.** — Depuis l'année dernière, le débit du courant électrique a considérablement augmenté en même temps que s'est accrû le nombre des abonnés.

Toutefois, les recettes se trouvent affectées par le coût élevé des matières premières et l'augmentation des salaires.

Pour y parer, des négociations ont été engagées avec la Ville d'Anvers. Celles-ci ont abouti à un relèvement des tarifs et à une prolongation de concession de cinq années.

Les nouveaux tarifs sont appliqués depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1920 et ont produit une notable augmentation des recettes.

L'accroissement de la clientèle nécessitera le renforcement des installations dans le courant de cette année.

**Société d'Electricité de l'Escaut.** — Dans toute la banlieue Anversoise, l'usage de l'énergie électrique se développe.

La grande industrie utilise de plus en plus le courant à haute tension pour ses besoins de force motrice; des contrats importants ont été passés avec des ateliers de construction, des briqueteries, des chantiers navals, etc.

En présence de l'augmentation du débit du courant, il a fallu envisager l'augmentation de la puissance de la Centrale établie à Merxem. Celle-ci sera portée, dans le courant de cette année à 33,000 kw.

Pour parer à l'augmentation des prix des matières premières et des salaires, des négociations ont été engagées avec les diverses communes desservies par la Société. Elles ont abouti à un relèvement des tarifs et à une prolongation de concession de cinq années, pour toutes ces communes.

Treize nouvelles concessions, parmi lesquelles celle de la Ville de Lierre, ont été accordées à cette Société qui est sur le point de traiter encore avec plusieurs communes de la rive gauche de l'Escaut.

Étant donnée la tendance à une extension de la Ville d'Anvers, ces concessions présentent un grand intérêt d'avenir.

Cette nouvelle clientèle obligera la Société à développer considérablement ses réseaux à haute et basse tension.

Les diverses affaires contrôlées par la **Société Générale Belge d'Entreprises Électriques** ont en général pris, au cours de cette année, un développement très satisfaisant, principalement en ce qui concerne les entreprises de distribution d'énergie électrique, qui constituent la majeure partie du patrimoine de ce trust.

Notamment les filiales belges, dont l'activité s'exerce dans diverses régions fort industrielles du pays, ont pris un très grand essor par suite de l'usage, de plus en plus répandu, de la force motrice électrique.

Pour répondre aux besoins croissants d'une clientèle très étendue, les installations de production et de distribution ont été considérablement renforcées et la Société Générale Belge d'Entreprises Électriques a largement participé à la souscription des capitaux nouveaux que ces filiales ont dû se créer en 1920 pour faire face aux immobilisations nouvelles qui en furent la conséquence.

Les résultats financiers de la Société sont en progression accentuée.

La **Société d'Electricité et de Traction** a terminé, au cours de l'année, son programme de réorganisation. Elle a concentré son activité sur les travaux techniques se rapportant aux applications de l'électricité dans tous les domaines. Elle s'est installée dans un nouvel immeuble, mieux adapté aux besoins de ses divers services.

La Société d'Electricité et de Traction a étudié plusieurs affaires intéressantes dont elle pourra entreprendre la réalisation aussitôt que le calme sera rétabli dans l'Orient.

Parmi les affaires dont elle dirige l'exploitation, celles qui se trouvent dans des pays exempts de troubles ont donné des résultats satisfaisants.

Grâce à la réorganisation financière effectuée en 1919, le bilan qu'elle a présenté à ses actionnaires en mai 1920, a été établi sur des bases solides, avec une évaluation très prudente de son portefeuille.

Les résultats de son premier exercice après cette réorganisation sont très encourageants.

## V. — VERRERIES.

L'Industrie du verre à vitres a traversé une période de grande prospérité au cours du premier semestre de l'année 1920, grâce à des exportations qui représentent plus de 90 p. c. de la production belge. Cette situation exceptionnellement favorable lui a permis de contribuer à améliorer la balance commerciale du pays. La demande s'est toutefois considérablement raréfiée à la fin de l'année et l'Industrie du verre à vitres souffre actuellement du malaise général.

La **Société des Verreries de Mariemont** a pu maintenir constamment l'un de ses fours en activité. Les résultats du dernier exercice lui ont permis d'affecter une partie de ses bénéfices à l'augmentation de son capital. Celui-ci a été porté de fr. 1,050,000 à fr. 3,450,000.

### **Société anonyme des Cristalleries du Val-Saint-Lambert.**

— Les bénéfices réalisés par cette Société au cours de son dernier exercice social, lui ont permis d'amortir la perte résultant des années de guerre et figurant encore au précédent bilan.

Les résultats des premiers mois de l'exercice en cours ont continué à être favorables et les usines ont pu être maintenues en pleine activité.

La situation est actuellement moins favorable ; une sérieuse dépression s'est manifestée et les commandes sont en forte diminution.

Au cours de l'année 1920, la Société du Val-Saint-Lambert a porté son capital de 5 millions à 10 millions de francs pour consolider sa situation financière et faire face à d'importantes dépenses imposées par la suppression du travail de nuit dans ses usines.

## VI. — INDUSTRIES DIVERSES.

**Linière Gantoise.** — **Union Cotonnière.** — Dans l'industrie textile linière et cotonnière, pendant l'année 1919 et les premiers mois de

1920, la production fut vivement et fructueusement stimulée par une demande extrêmement active qui poussait à une hausse incessante les prix des tissus et des filés. A la suite d'un brusque revirement, non seulement la demande ne maintint pas la marche ascensionnelle de ses offres de prix, mais l'on vit s'organiser une campagne mondiale pour la grève des consommateurs, qui eut pour effet le ralentissement rapide, voire même la cessation des achats nouveaux et de la prise de livraison des ordres inscrits.

Cependant, sous la pression de la demande dans sa période de surexcitation, l'industrie avait dû se couvrir en matières, à des prix que les exigences des fournisseurs et le cours des changes avaient portés à des taux dépassant tout ce qu'on avait jamais vu. En même temps, le coût de plus en plus élevé de la main-d'œuvre et du combustible grevait, avec une progression incessante, le prix de façon des fabricats. Dans ces conditions de production onéreuse et de mévente persistante, il fallut réduire les heures de travail et se résigner au chômage, que l'on s'efforça d'ailleurs de restreindre aux proportions les plus étroites.

Grâce aux bénéfices précédemment acquis, l'industrie textile a pu atténuer les effets d'une crise absolument exceptionnelle par son intensité et sa durée. Pour prendre un nouvel essor et retrouver une prospérité normale, elle attend que son prix de revient descende à un taux praticable, que l'effet des concessions très importantes qu'elle a consenties arrive jusqu'au grand public consommateur et que celui-ci renonce à l'expectative chimérique d'une baisse sans limites.

**Société Générale Belge de Produits Chimiques.** — Cette Société a porté son capital de fr. 6,500,000 à 13,000,000 de francs au cours de l'année 1920, afin de poursuivre son programme industriel et de consolider sa situation financière.

Nous avons participé à cette augmentation de capital.

La Société Générale Belge de Produits Chimiques a pris un intérêt de

1,800,000 francs dans la *Société Anonyme Franco-Belge de Colles et Gélatines*, affaire nouvelle constituée au capital de 3,600,000 francs et dont les usines seront installées à Gand, à côté de l'usine de Super Guano.

La Société « *Union des Produits Chimiques d'Hemixem* », dans laquelle la Société Générale Belge de Produits Chimiques avait pris un intérêt très important, vient de décider de céder tout son avoir social à cette dernière Société.

L'exercice clôturé le 31 décembre 1920 permettra de rémunérer largement le capital engagé.

La crise survenue dans l'industrie de la bâtisse à la suite des prix élevés de la main-d'œuvre ouvrière et des matériaux de construction a ralenti partiellement les opérations de la **Compagnie Immobilière de Belgique** et de la **Société Anonyme des Faubourgs de Bruxelles**.

Ces deux Sociétés ont cependant pu effectuer dans de bonnes conditions des ventes et des locations d'immeubles.

Les résultats de l'exercice dernier seront semblables à ceux de l'exercice précédent.

**L'Union Financière et Industrielle Liégeoise**, dans laquelle nous avons une très importante participation, poursuit la réalisation de son programme. Nous avons lieu d'être satisfaits des résultats obtenus.

En raison de l'intérêt national que présente, dans les circonstances actuelles, le ravitaillement en pétrole du pays, nous avons pris une participation dans la **Compagnie Financière Belge des Pétroles** qui a été constituée à Anvers en mai dernier au capital de 50 millions de francs.

Cette Société, qui a acquis d'importants intérêts dans des affaires pétrolières en Roumanie, a pour objet principal l'industrie, le transport et le commerce de pétrole brut et de ses dérivés.

## VII. — BANQUES. — ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT.

Les **Banques patronnées**, persévérand dans la ligne de conduite adoptée depuis la fin de la guerre, ont continué à prêter un concours aussi large que possible au commerce et à l'industrie, dans les régions où s'exerce leur activité.

La situation difficile, résultant de la crise que nous traversons, a imposé une lourde tâche à nos filiales. Bien que les appels faits à leur intervention eussent été nombreux et souvent très importants, elles ont néanmoins réussi à donner satisfaction à la plupart des demandes dans des conditions conciliant les divers intérêts en cause.

Nous sommes heureux de constater que la confiance qu'elles inspirent ne s'est pas démentie un instant.

Les fruits de cette politique ont été un développement toujours plus grand de leurs opérations, l'augmentation du nombre de leurs clients et des résultats bénéficiaires très satisfaisants.

Afin d'augmenter les facilités accordées au public pour ses transactions de toute espèce, de nouvelles agences ont été installées dans de nombreuses localités; actuellement 18 Banques patronnées comportent un réseau de 157 sièges, succursales et agences qui desservent les principales communes du pays.

Au cours de cet exercice, deux de ces Banques, la Banque Centrale de la Dendre et la Banque Centrale Tournaisienne, ont doublé leur capital afin de mettre leurs moyens en rapport avec l'accroissement de leurs affaires. La Banque Centrale Tournaisienne a absorbé la Banque d'Escompte de Tournai, ancienne maison très honorablement connue sur la place et qui est un appoint important pour son développement dans le Tournaisis.

Chacune des Banques patronnées publie un rapport annuel qui fournit des indications détaillées sur ses opérations.

La **Banque Belge pour l'Étranger** a poursuivi avec succès l'extension de ses rapports avec les pays présentant le plus d'intérêt au point de vue des relations économiques belges.

De concert avec nous et en vertu des accords conclus avec **le Wiener Bank-Verein, à Vienne**, elle participe à la réorganisation des succursales de cet important Établissement, situées dans les pays de l'ancien empire Austro-Hongrois et s'est assuré ainsi un ensemble de représentants, spécialement compétents, dans l'Europe Centrale.

De plus, l'agence de Bucarest, dont l'ouverture a été retardée par les formalités préalables à l'octroi de l'autorisation administrative, commencera ses opérations à très bref délai.

La succursale de Paris est définitivement établie dans l'immeuble occupé jusqu'à présent par la Banque J. Allard et C<sup>e</sup>. L'achat, à notre intervention, de la majorité des titres de cette banque et les arrangements intervenus avec le groupe belge intéressé dans cet Établissement, permettent à la Banque Belge pour l'Étranger de profiter de l'organisation et des installations de cette banque établie à Paris depuis de longues années. Nous lui avons donné tout notre concours pour lui assurer ces avantages.

Ces diverses opérations, qui réalisent heureusement les projets d'extension poursuivis par notre filiale, l'amèneront à augmenter notamment son capital; une assemblée générale extraordinaire sera convoquée à brève échéance à cet effet.

L'exercice clôturé le 30 juin dernier fut particulièrement fructueux et a permis la distribution d'un dividende de 9. p. c. après de larges dotations aux réserves.

La **Banque Italo-Belge** a, comme l'année précédente, distribué un dividende de 12 p. c., tout en portant à la réserve extraordinaire 2 1/2 millions. L'ensemble des réserves s'élève aujourd'hui à environ 22 millions de francs.

La situation de la Banque continue à être très prospère.

Pendant l'année 1920 les exportations de la Belgique en Amérique du Sud ont repris un grand développement. Elles portent principalement sur les produits suivants : fers, métaux, verres à vitres, tissus et matériel de chemins de fer. Les pays de l'Amérique du Sud où la Banque Italobelge est établie constitueront encore pendant longtemps un grand débouché pour l'industrie européenne et la lutte économique entre les principaux producteurs s'y manifeste avec intensité. Pour que la Belgique soit à même de lutter avec avantage dans ces régions, il importe tout particulièrement que notre pays y soit parfaitement bien outillé, tant au point de vue de la représentation commerciale et industrielle, que de l'organisation bancaire.

L'année 1920, la quatre-vingt-cinquième de son existence sociale, a marqué pour le **Crédit Foncier de Belgique** une période de grande activité. Au cours de cet exercice, des prêts ont été conclus pour un capital dépassant le chiffre le plus élevé des années précédentes.

Le renouvellement et le placement d'obligations nouvelles ont donné d'excellents résultats.

Les bénéfices de l'exercice permettront de proposer à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 7 mars 1921 la distribution d'un dividende supérieur à celui de l'année précédente.

La **Banque de l'Union Parisienne** a réalisé de nouveaux et très sérieux progrès au cours de l'année 1920 dont les résultats ont été des plus satisfaisants. En mai dernier, elle a porté son capital de 100 à 150 millions de francs ; cette opération a pleinement réussi.

Dans notre dernier rapport, nous rappelions les grands services rendus à la Banque par M. Villars, son éminent Président. Celui-ci, obéissant à des scrupules qui lui font honneur, a renoncé aux hautes fonctions qu'il remplissait, depuis la fondation de la Banque, avec une autorité et un

dévouement inlassables. M. Villars a été nommé Président d'Honneur et la Banque ne sera pas privée de sa précieuse collaboration, car il reste Administrateur et Membre du Comité de Direction.

Le Conseil d'Administration a appelé à la Présidence, M. Sergent, Vice-Président, que sa compétence reconnue dans les questions financières et les hautes fonctions qu'il occupa avant son entrée à la Banque de l'Union Parisienne, désignaient tout naturellement au choix de ses collègues.

**La Banque Générale du Nord** (ancienne Banque Verley Decroix et C<sup>e</sup>), dont la fondation date de la fin de l'année 1919, a vu ses opérations prendre un tel développement qu'elle a été amenée, en juillet 1920, à doubler son capital en le portant à cent millions de francs.

Au cours de son premier exercice, elle a contribué puissamment au relèvement de l'industrie du Nord de la France tout en participant largement aux opérations d'émissions intéressant l'épargne française. Elle a développé également son réseau d'agences par l'absorption de maisons de banque, dans les départements où elle opère et par la création de nouvelles succursales dans l'Ouest et le Centre, de manière à étendre progressivement son rayon d'action ; sa succursale de Paris notamment, acquiert chaque jour, une plus grande importance. Les résultats de ce premier exercice sont excellents.

**Banque Hypothécaire Franco-Argentine. — Société Hypothécaire Belge-Américaine.** — Comme nous le disions dans notre précédent rapport, l'activité s'est ralentie par suite du change élevé qui a engagé les emprunteurs à liquider de nombreux prêts.

Néanmoins, la situation de ces deux Sociétés reste excellente.

**Société Belge de Crédit Maritime.** — La construction de bateaux d'intérieur n'a pu reprendre encore son activité d'avant-guerre, à cause des prix élevés de la main-d'œuvre et du matériel. Jusque vers la fin de

1920 la hausse des prix a continué, rendant les transactions de plus en plus rares.

Il n'a donc forcément été conclu au cours de l'exercice qu'un nombre assez restreint de prêts hypothécaires, sur bateaux d'intérieur.

En revanche, d'importantes affaires, conclues sur bâtiments de mer, ont compensé largement cette situation.

Les résultats de l'exercice permettent d'envisager un dividende supérieur à celui qui a été distribué pour l'exercice précédent.

Les affaires du **Crédit Maritime et Fluvial de Belgique** se sont développées en 1920 d'une manière très satisfaisante : le chiffre des prêts en cours à la clôture de l'exercice dépasse notablement celui de tous les exercices antérieurs. Aussi la Société a-t-elle été amenée à doubler son capital et à porter celui-ci de quatre à huit millions de francs.

Nous avons pris une participation dans la **Banque des Indes** créée au capital de 50 millions de florins à l'initiative de la Rotterdamsche Bankvereeniging et avec le concours d'importants groupes néerlandais.

Cette banque, qui a commencé à fonctionner le 1<sup>er</sup> janvier 1921, a pour objet particulier de développer les relations commerciales entre les colonies néerlandaises et l'Europe.

Signalons enfin que nous avons conservé notre participation dans la **Banque d'Outremer**. Cet établissement, qui se développe sans cesse, continue à donner des résultats très satisfaisants. Il a distribué pour l'exercice 1919 un dividende de 35 francs.

## VIII. — ENTREPRISES COLONIALES.

**Compagnie du Chemin de Fer du Bas-Congo au Katanga.** — Le trafic du *Chemin de Fer du Katanga* continue à progresser de façon

satisfaisante. Le tonnage transporté est passé de 685,000 tonnes en 1918, à 824,000 tonnes en 1919 et à 830,000 tonnes en 1920.

Des grèves survenues en 1920 sur les Chemins de Fer Rhodésiens et au Katanga ont nui considérablement au développement du trafic.

L'augmentation des recettes est malheureusement compensée par une augmentation plus rapide encore des dépenses, résultant principalement de la dépréciation du change qui a entraîné une élévation considérable des appointements et salaires du personnel blanc dans tout le Congo. L'utilisation des indigènes dans les métiers qui demandent peu d'habileté, tels que ceux de mécaniciens de locomotives, ajusteurs, etc... donne des résultats très encourageants.

D'un autre côté, la Compagnie du Chemin de Fer du Bas-Congo au Katanga a commencé, d'accord avec l'Union Minière du Haut-Katanga, l'exploitation du charbon découvert par ses ingénieurs près de Bukama, ce qui permettra d'alimenter les locomotives.

De grosses commandes de matériel ont été passées pour faire face au trafic important qui résultera de la mise en marche des nouvelles installations de l'Union Minière.

Dans le même but, une variante de 25 kilomètres est en construction et le tracé est amélioré en divers points. Les travaux de parachèvement et de ballastage définitif de la voie sont poussés très activement.

Pour les études définitives de la ligne de jonction Katanga-Benguela, depuis Tshilongo, à 270 kilomètres au nord d'Elisabethville jusqu'à la frontière du Congo et de l'Angola, soit environ 650 kilomètres, les brigades d'opérateurs sont sur place et ont commencé leurs travaux.

En ce qui concerne le chemin de fer du Bas-Congo au Katanga, comme nous le signalions dans notre rapport de l'année dernière, les études définitives sont complètement terminées depuis 1915 pour la section de 800 kilomètres qui, partant de Bukama sur le Lualaba, doit prolonger le chemin de fer du Katanga jusqu'à Djoko-Punda, terminus de la navigation du fleuve Kasai que les bateaux de 200 tonnes venant de Léopoldville peuvent atteindre en toutes saisons.

Les plans de construction sont terminés et montrent que cette section de 800 kilomètres peut être construite rapidement sans travaux importants.

Au moyen de cette première section du chemin de fer du Bas-Congo au Katanga qui devra ultérieurement être prolongée jusqu'au chemin de fer de Matadi à Léopoldville, le Katanga, dont la seule voie d'accès actuelle traverse l'Afrique du Sud, sera relié directement à Boma et aux provinces du Congo qui doivent assurer son approvisionnement en main-d'œuvre et en vivres indigènes.

Son importance politique est donc primordiale, mais son importance économique n'est pas moindre.

Ce chemin de fer traverse les régions du Kasai, riches en population et en produits agricoles ; il est assuré, dès le début, d'un trafic local très important que le développement des mines de diamant entraînant de grands déplacements de main-d'œuvre indigène, augmentera encore très rapidement. Il permettra de supprimer, sur d'énormes distances, le portage des produits d'exportation, et on estime que plus de 30,000 hommes, actuellement occupés au portage, pourraient alors être employés à des travaux moins durs et plus productifs.

Le Kasai possède actuellement la plus grande réserve inutilisée de main-d'œuvre au Congo. Il n'est d'ailleurs pas douteux que si elle dispose de moyens de transport convenables, cette main-d'œuvre ira volontairement vers les régions où elle peut trouver un emploi avantageux et rémunérateur.

Le chemin de fer de Bukama à Djoko-Punda permettra de mettre cette main-d'œuvre à la disposition des grandes entreprises de travaux publics si nécessaires au Congo ; il doit donc être considéré comme un élément du développement de toute la Colonie ; sa construction s'impose sans plus de retard.

Il est urgent que le Gouvernement crée, avec le concours de la Métropole, les moyens financiers nécessaires pour mettre à exécution cette

première partie du programme que M<sup>r</sup> le Ministre des Colonies a exposé à la suite de son récent voyage au Congo.

**Union Minière du Haut-Katanga.** — En 1920, la production du cuivre qui atteint environ 19,000 tonnes a été défavorablement influencée par une suite de grèves : en mars-avril, les chemins de fer rhodésiens durent arrêter tout trafic pendant trois semaines ; en mai, grève de quinze jours des ouvriers de l'Union Minière, et en septembre, grève totale, qui provoqua l'arrêt des fours du 1<sup>er</sup> septembre au 5 octobre. Rappelons que la capacité de production des sept fours est d'environ 40,000 tonnes et qu'en 1917 la production avait dépassé 27,000 tonnes.

La réalisation du programme important d'installations nouvelles, commencée en 1919, a été poursuivie énergiquement en 1920 ; on peut espérer que vers le milieu de 1921, on pourra mettre en marche les installations de concentration de minerais de La Panda, ainsi que l'usine d'essai pour le traitement par voie humide des minerais pauvres.

La reconnaissance et l'étude de tous les gisements miniers des concessions se poursuivent très activement : une mission établit les devis définitifs pour la captation des chutes du Lualaba et de la Lufira ; des travaux importants sont en cours dans plusieurs mines de cuivre et dans la zone stannifère ; les recherches pour charbon effectuées dans les cercles de Sankishia ont fait découvrir d'importants gisements de combustible de qualité satisfaisante pour le chauffage des chaudières.

La Société a consenti de grands sacrifices pour améliorer les conditions de travail et d'existence des ouvriers indigènes dont l'effectif dépasse actuellement 12,000.

En vue de faciliter la création en Belgique d'une industrie de traitement des métaux bruts et minerais du Katanga, l'Union Minière a pris une participation de cinq millions de francs dans le capital de la Société Générale Métallurgique d'Hoboken et lui a confié en 1920 le raffinage de

19,000 tonnes de cuivre et mattes et le traitement de 100 tonnes de cassitérite.

Pour faire face aux importantes immobilisations nouvelles, l'Union Minière a porté son capital à 15 millions de francs en créant 25,000 actions de capital nouvelles émises à 800 francs. Elle a, en outre, créé 40,000 obligations 7 p. c. de 1,000 francs : actions et obligations ont été intégralement souscrites.

Au cours de l'année 1920, la **Société Internationale Forestière et Minière du Congo (Forminière)** a orienté surtout son activité vers les travaux de recherches, tout en maintenant sa production de diamants au niveau de l'année précédente, soit environ 215,000 carats.

Deux motifs lui traçaient cette ligne de conduite : la prorogation de ses droits de prospection jusqu'en 1924 et l'exécution de travaux pour compte d'autres concessionnaires de droits de recherches minières.

Les découvertes de certaines de ces missions de prospection ont déjà permis à la Forminière de commencer l'exploitation de gisements diamantifères appartenant à ces concessionnaires.

Dans ses concessions propres, la Forminière a continué l'exploitation de ses gisements diamantifères avec des méthodes de travail perfectionnées, en s'attachant au développement économique général de la région où elle opère et à l'amélioration des conditions d'existence de ses travailleurs.

Pour s'assurer le personnel blanc que requiert l'extension de ses travaux, la Forminière a créé, à son siège de Bruxelles, des cours ayant pour but de donner aux candidats les connaissances techniques requises.

Le personnel blanc d'Afrique comprenait, respectivement au 31 décembre 1918, 1919 et 1920, 10, 33 et 107 Belges, et 18, 45 et 26 étrangers.

La main-d'œuvre indigène s'est élevée de 4,212 unités en 1918 à 7,242 en 1919 et à 11,000 environ en 1920.

A la suite de sa visite aux chantiers de la Forminière au Kasai, lors de

son récent voyage au Congo, Mr le Ministre des Colonies, dans une lettre adressée à la Société, se plut à constater « la bonne organisation des services, l'activité exemplaire qui régnait sur les chantiers et les bons rapports existant entre la direction et les travailleurs indigènes. »

L'œuvre réalisée par la Forminière dans une région encore désertique en 1909 met en relief le rôle éminemment civilisateur des sociétés coloniales détentrices de concessions d'une vaste étendue et disposant de puissants moyens financiers.

Depuis 1919, après quatorze années d'existence, la Forminière est entrée dans l'ère des dividendes ; elle a payé aux actions de capital l'intérêt statutaire récupérable pour chacun des exercices écoulés depuis sa fondation et, pour l'exercice de 1919, un superdividende aux mêmes actions et un dividende aux actions de dividende.

Les ventes de diamants se sont effectuées normalement au début de l'exercice. Au mois de mai, est survenue une crise qui a arrêté l'écoulement des pierres précieuses. Le marché est actuellement encore dans un état de stagnation, mais il y a des indices qui permettent d'espérer la prochaine reprise des ventes.

**Société Minière du Bécéka.** — Cette Société a confié les travaux de développement de ses concessions à la Société Internationale Forestière et Minière du Congo qui lui a apporté le concours de son expérience dans les exploitations diamantifères en Afrique, de son personnel compétent et de ses études en cette matière.

Les travaux ont été entrepris en vue de la mise en exploitation des dépôts de graviers diamantifères déjà reconnus dans la concession de la Société : l'un dans le bassin de la Lulua ; l'autre dans le bassin du Lubilash.

Une exploitation provisoire a pu être commencée dès le mois de juin au dépôt de Sasatchie (Lulua). La production de 1920 est estimée à 7000 carats environ. Des installations mécaniques sont en cours de montage et pourront fonctionner au début de 1921.

Les dispositions nécessaires sont prises pour commencer une seconde exploitation dans le bassin du Lubilash.

Des travaux de prospection ont été entrepris en plusieurs autres points de la concession et vont être intensifiés.

**Compagnie Belge Maritime du Congo.** — Cette Compagnie a continué à assurer le transport de la presque totalité des voyageurs et des marchandises entre la Métropole et Matadi.

Poursuivant sa politique de coopération au développement de la Colonie, la Compagnie Belge Maritime du Congo n'a augmenté ses frets qu'en raison de l'accroissement considérable des dépenses d'exploitation; c'est pourquoi elle n'a distribué qu'un dividende de 5 1/2 p. c. pour l'année 1919, quoique celle-ci ait été exceptionnellement prospère pour la plupart des compagnies de navigation.

Soucieuse d'assurer d'une manière aussi parfaite que possible les services qu'elle a assumés, la Compagnie Belge Maritime du Congo n'a pas hésité, malgré les coûts élevés, à passer commande vers fin 1919 aux chantiers « Cockerill », à Hoboken, de deux paquebots identiques à ceux actuellement en ligne. L'un d'eux l'« Elisabethville » sera mis en service vers le milieu de 1921; le deuxième, le « Thysville » sera terminé fin de la même année.

La **Banque du Congo Belge** continue à se développer d'une manière remarquable.

Son portefeuille « Escompte » qui s'élevait au 30 juin 1919 à 33,850,000 francs était de 80,490,000 francs au 30 juin 1920 et ses avances sur produits africains ont passé de 3,750,000 francs à 19,027,000 francs.

Une agence a été ouverte à Anvers.

Le Conseil a estimé que le développement des affaires nécessitait un

nouvel appel de fonds de 20 p. c. du capital souscrit de frs 12,000,000 ; son capital est ainsi libéré de 6 millions depuis le 2 janvier 1921.

**Compagnie Africaine de Navigation.** — Cette Société, fondée le 31 janvier 1920, a pour objet d'établir des services directs de cargos, battant pavillon national, entre Anvers et les ports africains tant de la côte Est que de la côte Ouest.

Par suite de l'accumulation au Congo belge des marchandises qui n'avaient pu être expédiées pendant la guerre, cette Compagnie s'est vue obligée, jusqu'à présent, de restreindre son champ d'activité aux transports entre Anvers et Matadi.

La Compagnie Africaine de Navigation possède quatre cargos de construction récente, d'une portée en lourd totale d'environ 20,000 tonnes.

La **Compagnie Cotonnière Congolaise** autorisée par décret du 10 février 1920, a été définitivement constituée le 6 mars 1920.

Elle a pour objet principal l'achat du coton aux indigènes, l'égrenage sur place et la vente de ce textile en Europe.

Les essais de propagande cotonnière entrepris au Congo à l'intervention du Gouvernement ayant permis d'espérer en l'avenir de ces cultures, la Compagnie Cotonnière Congolaise aura comme but principal l'étude et la mise en pratique de toutes les questions relatives à la culture du coton au Congo Belge, à l'extension de l'exploitation et à la mise en valeur de ces cultures, afin d'arriver à faire produire dans notre Colonie la plus grande partie du coton nécessaire à nos industries nationales.

Le champ d'action de la Compagnie Cotonnière Congolaise s'étend aux régions cotonnières du Maniéma, Lomani, Kasai, Sankuru et Uelle.

Deux usines d'égrenage sont actuellement en montage et trois postes d'égrenage à bras fonctionnent.

Le Gouvernement Colonial a autorisé l'installation par la Compagnie Cotonnière Congolaise de petites usines d'égrenage dans divers autres

postes des districts cotonniers; la Compagnie vient d'acquérir la ferme d'élevage de Nyangwe qui constitue en même temps une station cotonnière.

La première balle de coton égrené a été produite à Luluabourg en 1920. Un premier lot de 14 tonnes de coton égrené, environ 140 balles, vient d'être expédié.

**Administration.** L'Assemblée Générale ordinaire du 30 novembre a réélu M. le Baron Janssen, Vice-Gouverneur. Elle a renouvelé le mandat de MM. le Baron Alfred d'Huart, Pierre Capouillet et le Baron Constant Goffinet, Commissaires sortants.

Nous avons décidé, à la fin de l'exercice écoulé, de participer pour une somme de 1,000,000 de francs à la souscription ouverte en faveur des écoles techniques des Universités Libres de Bruxelles et de Louvain.

Privées de subsides des pouvoirs publics, ces institutions se trouvent, par suite de l'augmentation des prix de toutes choses, dans une situation très précaire.

Elles se sont vues dans l'obligation d'adresser un appel collectif au monde industriel pour recueillir la somme de 20 millions de francs qui leur est indispensable pour maintenir leur enseignement technique au niveau des nécessités actuelles.

Le sort de notre industrie étant intimement lié à la modernisation de nos institutions techniques, la Société Générale a estimé qu'il était de son devoir de collaborer à cette grande œuvre nationale de rénovation de l'enseignement supérieur, en aidant à constituer, par une importante contribution, le fonds nécessaire à sa réalisation.

Ainsi que vous le constaterez à la lecture du Compte de Profits et Pertes, nos frais d'administration sont en augmentation de 4,500,000 francs sur les chiffres de l'exercice précédent; cet accroissement a pour cause

principale les améliorations que nous avons jugé légitime d'apporter à la situation des membres de notre Personnel. Indépendamment d'importants relèvements d'appointements, nous avons maintenu à nos employés les indemnités spéciales et allocations mensuelles de vie chère, en rapport avec les charges de famille.

Pour la première fois est appliquée, cette année, la mesure que nous avons prise d'assurer au Personnel une participation aux bénéfices sociaux proportionnée à l'importance des sommes distribuées aux actionnaires.

Un montant de frs. 426,223.21 sera réparti entre tous les membres de notre Personnel ayant au moins cinq années de service.

Nous avons mis à la disposition du « Club des Employés de la Société Générale », un vaste immeuble situé rue d'Egmont dans lequel nos agents trouvent, outre des cours de perfectionnement qui sont donnés par des spécialistes, des salles aménagées pour des réunions récréatives qui maintiennent la cordialité des relations entre les membres de notre nombreux personnel.

Nous ne terminerons pas notre Rapport avant d'avoir adressé à tous nos fonctionnaires et agents l'expression de notre vive satisfaction pour le zèle et le dévouement dont ils ont fait preuve dans l'accomplissement de leur tâche, durant l'année qui vient de finir.

Bruxelles, le 25 janvier 1921.

LE GOUVERNEUR,  
J. JADOT.

LE SECRÉTAIRE,  
J. BAGAGE.

---

## RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

MESSEURS,

Le rapport si détaillé et si précis établi par la Direction de la Société Générale de Belgique, vous permet de vous rendre compte d'une façon complète, de la situation de cet Établissement.

Il fait ressortir l'extension considérable de ses opérations et la part prépondérante qu'il a prise dans la restauration économique et financière du pays.

Nous espérons que la crise industrielle et commerciale que nous traversons sera de courte durée et que la Belgique pourra bientôt reprendre dans la paix son œuvre de travail.

Nous venons, Messieurs, vous rendre compte pour l'exercice 1920, conformément aux dispositions statutaires, de la mission de contrôle que vous nous avez confiée.

Les réunions mensuelles du Conseil Général nous ont permis de suivre dans ses grandes lignes, la marche des opérations sociales.

Le Bilan qui vous est soumis, a été de notre part l'objet d'un examen minutieux. Nous avons pour cette vérification suivi les méthodes employées pour le contrôle des Bilans des exercices précédents, méthodes qui toujours ont été approuvées par les Assemblées générales.

Les nombreuses annexes du Bilan nous ont permis d'en faire la

comparaison complète avec celui de l'exercice 1919. Cette comparaison n'a donné lieu à aucune observation et nous a fait constater le développement constant de tous les Services de la Société.

Par de nombreux sondages, nous avons procédé au contrôle des effets en portefeuille, des valeurs appartenant tant à la Société qu'à des tiers, et des comptes courants.

Nous avons pris connaissance des procès-verbaux des vérifications faites par la Direction et par le haut personnel en cours d'exercice et en vue du présent Bilan.

Nous avons constaté la parfaite concordance des postes renseignés par celui-ci, et par le compte de Profits et Pertes, avec les balances de la Comptabilité.

Nous vous proposons en conséquence, Messieurs, d'approver ces comptes tels qu'ils vous sont soumis et de vous rallier à la proposition de distribuer à chacune des Parts de Réserve pour l'exercice 1920, un dividende de 225 francs. L'impôt cédulaire étant à la charge du porteur, ce dividende sera payable par 202,50 frs.

Au cours de nos opérations de contrôle, nous avons constaté l'ordre et la régularité qui existent dans la tenue des écritures sociales, c'est pourquoi nous nous joignons à la Direction, pour adresser aux fonctionnaires et aux agents le témoignage de notre vive satisfaction.

LES COMMISSAIRES :

*Le Président : B<sup>on</sup> A. v'HUART.*

C<sup>te</sup> DE BAILLET-LATOUR.

L. HAMOIR.

B<sup>n</sup> C. GOFFINET.

C<sup>te</sup> T'KINT DE ROODENBEKE.

C<sup>te</sup> J. DE MERODE.

ED. SOLVAY.

C<sup>te</sup> L. de MEEUS.

*Le Rapporteur :*

PIERRE CAPOUILLET.

# **BILAN**

**ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1920**

## BILAN ARRÊTÉ AU

ACTIF	
<b>Immobilisé.</b>	
Immeubles et Mobilier . . . . .	Fr. 6,000,000 »
<b>Réalisable.</b>	
Encaisse du Trésor et compte courant à la Banque Nationale . . . fr.	214,436,745 57
Effets à recevoir . . . . . »	209,201,527 37
Fonds publics nationaux . . . . . »	303,753,955 »
Actions de diverses Sociétés . . . . »	286,697,275 »
Participations financières . . . . »	18,569,543 70
Comptes courants . . . . . »	403,040,286 40
	—————
	1,435,699,333 04
<b>Comptes d'ordre.</b>	
Comptes divers . . . . . fr.	387,141,824 75
Dépôts de titres . . . . . »	2,364,075,567 »
Divers pour cautionnements, garanties et titres prêtés. . . . . fr.	258,511,115 66
Dépôts de cautionnements statutaires	Pour mémoire
	—————
	3,009,728,507 41
	—————
	Fr. 4,451,427,840 45

Arrêté en séance du Conseil de la Direction du 11 janvier 1921.

*Le Vice-Gouverneur,* *Les Directeurs,* *Le Gouverneur,*  
*Bon JANSSEN.* *A. SERRUYS,* *JEAN JADOT.*

Chev. E. CARTON DE WIART, E. FRANCQUI,  
G. COOREMAN, ED. DE BRABANDER, AUG. CALLENS.

*Le Secrétaire,*  
*J. BAGAGE.*

31 DÉCEMBRE 1920

PASSIF		
<b>Non exigible.</b>		
Capital . . . . .	Fr. 62,000,000	"
Fonds de réserve . . . . .	142,569,183	<hr/> 204,569,183 "
<b>Exigible à terme.</b>		
Obligations Société Générale . . . fr.	76,198,000	"
Obligations 3 p. c. Manufactures de Glaces, etc. . . . . fr.	777,500	"
Obligations 3 p. c. S <sup>e</sup> des ch. de fer du Nord de la Belgique . . . fr.	16,534,500	<hr/> 93,510,000 "
<b>Exigible à vue et à court terme.</b>		
Comptes courants à vue . . . . fr.	813,097,584 23	
Caisse d'épargne. . . . . "	52,466,516 03	
Comptes courants à court terme . . . "	261,187,000	<hr/> 1,126,751,100 26
<b>Comptes d'ordre.</b>		
Comptes divers . . . . . fr.	387,141,824 75	
Déposants de titres . . . . . "	2,364,075,567	"
Cautionnements, garanties et titres prêtés. . . . . . . fr.	258,511,115 66	
Déposants de cautionnements statutaires	Pour mémoire	
Bénéfice . . . . . . . fr.	19,969,049 78	
A déduire :		
Intérêts 5 p. c. sur Titres de capital "	3,100,000	<hr/> 16,869,049 78
	Fr.	
		4,451,427,840 45

Vu et vérifié par les Commissaires, réunis en Comité.

Baron ALF. d'HUART, *Président*, Comte DE BAILLET-LATOUR,  
Baron C. GOFFINET, L. HAMOIR, Comte T'KINT DE ROODENBEKE,  
Comte JEAN DE MERODE, ED. SOLVAY, Comte LOUIS DE MEEUS.

P. CAPOUILLET, *Rapporteur*.

**COMPTE  
DE  
PROFITS ET PERTES**

---

**BILAN DE 1920**

## DÉBIT

## **COMPTE DE PRO**

PERTES DE 1920.

CRÉDIT.

Prêts, dividendes d'actions, changes, commissions et divers . . . . fr.	37,816,585 25
Total. . . . fr.	37,816,585 25

## ANNEXES

I. — *Etat comparatif des bilans*

DÉSIGNATION.	1911.	1912.	1913.
<b>PASSIF.</b>			
<b>NON EXIGIBLE :</b>			
Capital . . . . .	32,804,232 80	32,804,232 80	32,804,232
Fonds de réserve . . . . .	64,727,266 35	65,902,270 55	67,161,008
	<u>97,531,499 15</u>	<u>98,706,503 35</u>	<u>99,965,241</u>
<b>EXIGIBLE A TERME :</b>			
Obligations . . . . .	60,375,500 »	57,769,500 »	56,855,500
<b>EXIGIBLE A VUE ET A COURT TERME :</b>			
Comptes courants à vue et à court terme . . . . .	320,776,120 06	314,471,605 05	325,453,596
Fonds de prévision temporaire . . . . .	»	»	»
	<u>320,776,120 06</u>	<u>314,471,605 05</u>	<u>325,453,596</u>
<b>COMPTES D'ORDRE :</b>			
Comptes Divers . . . . .	»	»	»
Déposants de titres . . . . .	1,198,529,272 »	1,317,767,249 »	1,479,805,470
Déposants de cautionnements statutaires . . . . .	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.
Passif du Département d'émission . . . . .	»	»	»
	<u>1,198,529,272 »</u>	<u>1,317,767,249 »</u>	<u>1,479,805,470</u>
<b>BÉNÉFICE</b>			
A déduire : Intérêts 5 p. c. payés aux titres de capital . . . . .	9,473,261 34	10,031,484 63	10,403,633
	<u>4,639,900 »</u>	<u>1,639,900 »</u>	<u>4,639,900</u>
	<u>7,833,361 34</u>	<u>8,391,584 63</u>	<u>8,763,733,</u>
<b>TOTAUX.</b> . . . . . fr.	<u>1,685,045,752 55</u>	<u>1,797,106,442 03</u>	<u>1,970,843,540,</u>
<b>ACTIF.</b>			
<b>IMMORALISÉ :</b>			
Immeubles et Mobilier . . . . .	2,000,000 »	2,000,000 »	2,000,000
<b>RÉALISABLE :</b>			
Caisse . . . . .	13,764,974 82	9,051,744 91	11,924,029
Portefeuille . . . . .	75,092,276 61	62,015,323 91	63,095,509
Fonds publics { nationaux . . . . .	79,504,467 »	96,279,946 50	68,139,610
{ étrangers . . . . .	46,336,500 »	8,584,500 »	5,433,500
Actions de diverses Sociétés . . . . .	179,177,070 »	181,130,275 »	186,231,662
Participations financières . . . . .	9,669,555 24	15,796,684 73	22,062,615
Comptes courants . . . . .	110,971,636 88	104,483,517 98	132,151,143
	<u>484,516,480 55</u>	<u>477,339,193 03</u>	<u>489,038,070</u>
<b>COMPTES D'ORDRE :</b>			
Comptes Divers . . . . .	»	»	»
Dépôts de titres . . . . .	1,198,529,272 »	1,317,767,249 »	1,479,805,470
Dépôts de cautionnements statutaires . . . . .	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.
Actif du Département d'émission . . . . .	»	»	»
	<u>1,198,529,272 »</u>	<u>1,317,767,249 »</u>	<u>1,479,805,470</u>
<b>TOTAUX.</b> . . . . . fr.	<u>1,685,045,752 55</u>	<u>1,797,106,442 03</u>	<u>1,970,843,540,</u>

*des dix dernières années.*

<b>1914.</b>	<b>1915.</b>	<b>1916.</b>	<b>1917.</b>	<b>1918.</b>	<b>1919.</b>	<b>1920.</b>
32,804,232 80	32,804,232 80	32,804,232 80	32,804,232 80	32,804,232 80	62,000,000 »	62,000,000 »
68,475,568 26	68,475,568 26	69,039,262 14	69,600,220 72	70,161,179 30	141,444,275 76	142,569,183 »
101,279,801 06	101,279,801 06	101,843,494 94	102,404,453 52	102,963,412 10	203,444,275 76	204,569,183 »
58,626,500 »	59,434,000 »	72,769,500 »	94,427,500 »	103,041,500 »	96,104,500 »	93,510,000 »
473,240,867 28	635,362,941 08	663,945,440 68	780,096,376 86	784,393,520 11	1,291,032,994 37	1,126,751,100 26
6,000,000 »	4,500,000 »	3,000,000 »	»	»	»	»
479,240,867 28	639,862,941 08	666,945,440 68	780,096,376 86	784,393,520 11	1,291,032,994 37	1,126,751,100 26
»	»	»	»	196,629,826 95	205,199,908 51	645,652,940 41
736,930,097 »	1,774,748,936 »	1,804,309,211 »	1,870,911,971 »	1,969,180,214 »	1,990,352,823 »	2,364,075,567 »
Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.
»	1,347,080,131 48	1,558,403,729 49	1,854,187,122 75	»	»	»
736,930,097 »	3,421,829,067 48	3,362,712,940 49	3,725,099,093 75	2,165,810,040 95	2,195,552,731 51	3,009,728,507 41
) 1,639,900 »	5,397,859 18	5,379,623 89	5,379,623 89	5,379,623 89	9,094,331 60	19,969,049 78
1,639,900 »	1,639,900 »	1,639,900 »	1,639,900 »	1,639,900 »	1,594,950 »	3,100,000 »
»	3,757,959 18	3,739,723 89	3,739,723 89	3,739,723 89	7,499,381 60	16,869,049 78
376,077,265 34	3,926,163,768 80	4,208,011,400 »	4,705,467,148 02	3,159,950,197 05	3,793,633,883 24	4,451,427,840 45
2,000,000 »	2,000,000 »	2,000,000 »	2,000,000 »	2,000,000 »	2,000,000 »	6,000,000 »
16,258,991 06	143,510,935 55	126,446,821 24	116,324,004 68	151,888,298 84	371,529,692 40	214,436,745 57
57,665,618 32	70,466,187 55	50,986,245 72	79,098,925 41	87,185,670 44	418,541,319 62	209,201,527 37
71,950,560 96	79,903,719 57	417,642,103 33	405,318,188 46	138,580,000 »	471,861,855 »	303,753,955 »
5,662,757 40	5,662,757 40	4,549,125 »	4,022,500 »	2,750,000 »	»	»
185,809,842 50	186,453,668 50	187,653,183 50	195,418,783 50	194,790,558 50	226,951,525 »	286,697,275 »
31,214,151 91	26,770,638 20	27,779,573 31	25,237,148 68	24,846,865 28	25,474,650 24	48,569,543 70
268,585,246 49	289,566,794 85	328,241,107 41	432,948,503 54	392,098,763 34	381,722,129 47	403,040,286 40
637,147,168 34	802,334,701 32	843,298,159 51	978,368,054 27	992,140,156 10	1,596,081,151 73	1,435,699,333 04
»	»	»	»	196,629,826 95	205,199,908 51	645,652,940 41
736,930,097 »	1,774,748,936 »	1,804,309,211 »	1,870,911,971 »	1,969,180,214 »	1,990,352,823 »	2,364,075,567 »
Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.
»	1,347,080,131 48	1,558,403,729 49	1,854,187,122 75	»	»	»
736,930,097 »	3,421,829,067 48	3,362,712,940 49	3,725,099,093 75	2,165,810,040 95	2,195,552,731 51	3,009,728,507,41
376,077,265 34	3,926,163,768 80	4,208,011,400 »	4,705,467,148 02	3,159,950,197 05	3,793,633,883,24	4,451,427,840 45

(\*) Cette somme représente les intérêts payés sur les titres de Capital.

DÉSIGNATION.	1911.	1912.	1913.	1914.	1915.	1916.	1917.	1918.	1919.	1920.
<b>DÉBIT.</b>										
Frais d'administration . . . . .	1,275,888 68	4,483,947 10	4,533,954 81	4,716,221 92	4,797,129 94	9,057,851 51	2,475,024 22	3,359,228 14	6,063,938 84	10,557,072
Intérêts sur obligations Société Générale . . . . .	1,409,213 43	4,369,360 66	4,313,564 49	4,387,806 63	4,418,541 51	4,685,273 53	2,361,800 43	3,028,502 22	3,426,789 53	3,078,077
Id. id. 3 p. c. Manufactures de Glaces . . . . .	33,090 »	32,430 »	31,500 »	31,050 »	30,510 »	30,015 »	29,490 »	28,725 »	27,735 »	24,427
Id. id. 3 p. c. Chemins de fer du Nord de la Belgique . . . . .	593,216 25	577,747 50	566,838 75	555,802 50	548,272 50	540,453 75	531,682 50	521,473 »	512,512 50	502,323
Réescompte du Portefeuille Effets à recevoir . . . . .	812,592 70	630,033 39	617,030 20	49,247 07	283,200 55	393,929 57	701,704 70	701,917 27	585,179 »	1,082,833
Pensions Viagères . . . . .	11,261 92	10,311 92	10,681 08	13,537 92	13,262 42	13,366 »	9,663 74	10,142 70	10,651 04	86,429
Impôts . . . . .	437,340 46	526,640 40	602,473 52	753,017 08	279,742 48	423,367 72	432,805 13	431,850 61	443,407 91	1,025,448
Fonds de prévision temporaire . . . . .	»	»	»	6,000,000 »	»	»	»	»	»	»
Agrandissement des locaux . . . . .	1,000,320 95	936,313 54	957,179 17	872,433 90	»	»	»	»	»	»
Amortissement sur participations financières . . . . .	»	»	»	»	»	»	2,300,000 »	»	»	»
Subventions :										
Souscription au monument à élever à la mémoire des Belges tombés au Congo . . . . .	15,000 »	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Souscription à la manifestation en l'honneur du Comité de l'Exposition de Bruxelles . . . . .	3,000 »	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Oeuvre de la Croix Rouge de Belgique : Souscription en faveur des blessés de la guerre des Balkans . . . . .	»	10,000 »	»	»	»	»	»	»	»	»
Souscription pour les fêtes de l'inauguration des installations maritimes de Bruxelles . . . . .	»	»	»	10,000 »	»	»	»	»	»	»
Souscription au monument à ériger à la mémoire de S. M. le Roi Léopold II . . . . .	»	»	»	50,000 »	»	»	»	»	»	»
Subsides au Comité National de Secours et d'Alimentation, à la Croix Rouge de Belgique et aux Oeuvres d'entraide pendant la guerre . . . . .	»	»	»	237,524 73	279,000 »	370,000 »	338,000 »	316,500 »	»	»
Souscription à l'Oeuvre « Asiles des Soldats Invalides Belges . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	35,000
Id. id. « Pro Polonia » . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10,000
Id. id. « Secours aux populations civiles de la Russie » . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	20,000
Subvention aux Ecoles techniques des Universités libres de Bruxelles et de Louvain . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,000,000
Participation du Personnel aux bénéfices . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	426,223
Bénéfice . . . . .	9,473,261 34	10,031,484 63	10,403,633 49	*1,639,900 »	5,397,859 18	5,379,623 89	5,379,623 89	5,379,623 89	9,094,331 60	19,969,049
Totaux . . . fr.	15,064,185 73	15,608,271 14	16,036,855 51	13,316,541 75	10,049,518 28	10,893,880 97	14,559,791 58	13,777,964 83	19,834,545 42	37,816,581

*Profits et Pertes des dix dernières années.*

DÉSIGNATION.	1911.	1912.	1913.	1914.	1915.	1916.	1917.	1918.	1919.	1920.
<b>CRÉDIT.</b>										
Intérêts, dividendes d'actions, changes, commissions et divers . . . . .	15,064,185 73	15,608,271 44	16,036,855 51	13,316,541 75	8,549,518 28	9,393,880 97	11,559,791 58	13,777,964 83	19,834,545 42	37,816,585 25
Prélèvement sur le Fonds de prévision temporaire . . . . .	»	»	»	»	1,500,000	»	1,500,000	»	3,000,000	»
TOTAUX. . . fr.	15,064,185 73	15,608,271 44	16,036,855 51	13,316,541 75	10,049,518 28	10,893,880 97	14,559,791 58	13,777,964 83	19,834,545 42	37,816,585 25

**III.**

*Obligations en circulation au 1<sup>er</sup> janvier 1924.*

ÉCHÉANCES.	OBLIGATIONS				SOMMES à rembourser mensuellement.	TOTAUX PAR ANNÉE
	3 P. C.	3 1/2 P. C.	4 P. C.	4 1/2 P. C.		
1924.						
Janvier . . .	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
	»	»	534,000	»	534,000	
Février . . .	»	»	871,000	»	871,000	
Mars . . .	»	»	1,419,500	»	1,419,500	
Avril . . .	»	»	815,500	»	815,500	
Mai . . .	»	»	903,500	»	903,500	11,083,500
Juin . . .	»	»	1,029,500	»	1,029,500	
Juillet . . .	»	»	1,051,000	»	1,051,000	
Août . . .	»	»	1,950,000	»	1,950,000	
Septembre . .	»	»	1,865,000	»	1,865,000	
Octobre . . .	»	»	944,500	»	944,500	
1924.						
Novembre . .	»	»	1,676,000	»	1,676,000	4,422,000
Décembre . .	»	»	2,446,000	»	2,446,000	
1925.						
Janvier . . .	»	»	938,500	»	938,500	
Février . . .	»	»	1,203,500	»	1,203,500	
Mars . . .	»	»	1,451,500	»	1,451,500	
Avril . . .	»	»	1,098,500	»	1,098,500	
Mai . . .	»	»	1,522,000	»	1,522,000	
Juin . . .	»	»	1,987,500	»	1,987,500	24,664,500
Juillet . . .	»	»	1,817,500	»	1,817,500	
Août . . .	»	»	2,718,000	»	2,718,000	
Septembre . .	»	»	2,322,500	»	2,322,500	
Octobre . . .	»	»	2,534,000	»	2,534,000	
Novembre . .	»	»	4,024,500	»	4,024,500	
Décembre . .	»	»	3,046,500	»	3,046,500	
A reporter . .	»	»	39,870,000	»	39,870,000	39,870,000

ÉCHÉANCES.	OBLIGATIONS				SOMMES à rembourser mensuellement.	TOTAUX PAR ANNÉE
	3 P. C.	3 1/2 P. C.	4 P. C.	4 1/2 P. C.		
Reports . . .	Francs.	Francs	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
1926.	»	»	39,870,000	»	39,870,000	39,870,000
Janvier . . .	»	»	1,043,500	»	1,043,500	
Février . . .	»	»	1,848,000	»	1,848,000	
Mars . . .	»	»	1,410,500	»	1,410,500	
Avril . . .	»	»	1,437,500	»	1,437,500	
Mai . . .	»	»	973,000	»	973,000	
Juin . . .	»	»	1,174,000	»	1,174,000	15,007,500
Juillet . . .	»	»	1,024,000	»	1,024,000	
Août . . .	»	»	781,000	»	781,000	
Septembre . .	»	»	2,256,500	»	2,256,500	
Octobre . . .	»	»	1,457,500	»	1,457,500	
Novembre . .	»	»	958,000	»	958,000	
Décembre . .	»	»	944,000	»	944,000	
1927.						
Janvier . . .	»	»	467,500	»	467,500	
Février . . .	»	»	639,000	»	639,000	
Mars . . .	»	»	760,500	»	760,500	
Avril . . .	»	»	602,000	»	602,000	
Mai . . .	»	»	797,000	»	797,000	7,030,000
Juin . . .	»	»	751,000	»	751,000	
Juillet . . .	»	»	610,000	»	610,000	
Août . . .	»	»	594,000	»	594,000	
Septembre . .	»	»	1,809,000	»	1,809,000	
1930.						
Janvier . . .	»	»	»	338,500	338,500	
Février . . .	»	»	»	469,000	469,000	
Mars . . .	»	»	»	885,000	885,000	
A reporter . .	»	»	61,907,500	1,692,500	63,600,000	61,907,500

ÉCHÉANCES.	OBLIGATIONS				SOMMES à rembourser mensuellement.	TOTAUX PAR ANNÉE.
	3 P. C.	3 1/2 P. G.	4 P. C.	4 1/2 P. C.		
Reports . . .	Francs.	Francs.	Francs	Francs.	Francs.	Francs
	»	»	61,907,500	1,692,500	63,600,000	61,907,500
Avril . . . .	»	»	»	648,000	648,000	
Mai . . . .	»	»	»	1,074,000	1,074,000	
Juin. . . .	»	»	»	563,000	563,000	7,864,000
Juillet . . . .	»	»	»	925,500	925,500	
Août . . . .	»	»	»	739,000	739,000	
Septembre . . .	»	»	»	704,500	704,500	
Octobre. . . .	»	»	»	653,000	653,000	
Novembre . . .	»	»	»	486,000	486,000	
Décembre . . .	»	»	»	358,500	358,500	
Obligations échues restant à rembourser. . .	500	4,611,000	1,815,000	—	6,426,500	6,426,500
TOTAL. . . .	500	4,611,000	63,722,500	7,864,000	76,198,000	76,198,000

**IV. — Mouvement de la Caisse d'épargne en 1920.**

MOIS.	RECETTES.	DÉPENSES.	SOLDES.	NOMBRE DE LIVRETS.	VALEUR MOYENNE DES LIVRETS.
1919. Décembre .	2,133,075 28	2,634,155 23	58,345,639 38	32,716	1,783
1920. Janvier .	2,816,794 39	2,791,288 36	58,371,145 41	32,790	1,780
Février .	2,175,702 59	3,954,122 24	56,592,725 76	32,452	1,743
Mars .	2,154,694 10	3,333,945 59	55,413,474 27	32,248	1,718
Avril .	3,471,241 08	3,436,616 25	55,448,099 10	32,116	1,726
Mai. .	2,083,411 77	2,697,934 82	54,833,576 05	32,024	1,712
Juin .	2,230,002 51	1,885,619 36	55,177,959 20	32,031	1,722
JUILLET. .	2,249,257 18	2,368,833 54	55,058,382 84	32,108	1,714
Août .	1,902,921 30	2,184,679 60	54,776,624 54	32,143	1,704
Septembre .	1,720,901 77	2,357,176 95	54,140,349 36	32,097	1,686
Octobre .	1,584,401 03	2,053,256 08	53,671,497 31	31,968	1,678
Novembre .	1,382,760 04	2,159,203 72	52,895,053 63	31,927	1,656
Décembre .	1,779,550 60	2,208,088 20	52,466,516 03	31,866	1,646
TOTAUX .	25,551,641 36	31,430,764 71			
MOYENNE .	2,129,303 44	2,619,230 39			

V

*État du Portefeuille des Fonds publics nationaux.*

Dette Belge, 3 p. c., 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> séries . . . . .	
Bons du Trésor Belge, 5 p. c. à court terme . . . . .	303,753,955 »
Dette Congolaise, 4 p. c. 1906 . . . . .	
Bons Interprovinciaux, 5 p. c. . . . .	
	Fr. 303,753,955 »

VI

*État du Portefeuille des Actions de diverses Sociétés.*

<b>Chemins de fer. — Tramways.</b>				
Fr. : 28,321,125.				
28,763	actions de 250 fr. de la Compagnie Générale de Chemins de fer Secondaires . . . . à fr.	375	»	10,786,125 »
1,107	» de la Compagnie Auxiliaire Internationale de Chemins de fer (parts sociales) . . . . à fr.	200	»	221,400 »
500	» 1,000 » de la Société Belge de Chemins de fer en Chine. . . . . . . . . à fr.	1000	»	500,000 »
9,849	» 500 » de la Compagnie du Chemin de fer Central Aragon (actions privilégiées) . . . . . à fr.	500	»	4,924,500 »
9,825	» de la Compagnie du Chemin de fer Central Aragon (actions ordinaires). à fr.	500	»	4,912,500 »
151	» de la Compagnie du Chemin de fer Central Aragon (actions de jouissance) . . . . Pour mémoire			»
13,308	» 500 » de la Compagnie Générale de Chemins de fer dans la Province de Buenos-Ayres, accompagnées de 4,800 droits de souscription. . . . à fr.	150	»	1,996,200 »
9,251	» 500 fr. de la Société Luxembourgeoise des Chemins de fer et Minières Prince-Henri . . . . . à fr.	400	»	3,700,400 »
352	» 250 » de la Compagnie Internationale des Wagons-lits et des Grands Express Européens (actions privilégiées) . . . . à fr.	400	»	140,800 »
	A reporter. . . . fr.			27,181,925 »

		Report. . . . fr.	27,181,925 »
2,848	actions de 250 fr de la Compagnie Internationale des Wagons-lits et des Grands Express Européens (actions ordinaires) . . . . . à fr.	400 »	1,139,200 »
<b>Charbonnages.</b>			
fr. 36,358,450.			
600	actions de (1/3,000) de la Société du Charbonnage d'Hornu et Wasmes . . . . . à fr.	5,000 »	3,000,000 »
600	» 1,000 fr. de la Société des Produits à Flénu. . . . . à fr.	3,000 »	1,800,000 »
1,986	» 500 » de la Société des Charbonnages du Levant du Flénu . . . . . à fr.	3,000 »	5,958,000 »
2,192	» 1,000 » de la Société des Charbonnages de Monceau-Fontaine. . . . . à fr.	4,000 »	8,768,000 »
4,100	» 500 » de la Société des Charbonnages Réunis, à Charleroy. . . . . à fr.	1,000 »	4,100,000 »
1,013	» (1/4,745.) de la Société des Charbonnages du Gouffre, à fr.	1,500 »	1,519,500 »
500	» 500 fr. de la Société du Charbonnage du Bois d'Avroy. . . . . à fr.	500 »	250,000 »
1,400	» 500 » de la Société des Charbonnages Unis de l'Ouest de Mons. . . . . à fr.	500 »	700,000 »
2,588	» 500 » de la Compagnie de Charbonnages Belges . . . à fr.	500 »	1,294,000 »
2,000	» 500 » de la Société du Charbonnage de Marcinelle-Nord . . . . . à fr.	500 »	1,000,000 »
1,047	r 500 » de la Société du Charbonnage du Nord du Rieu-du-Cœur. . . . . à fr.	800 »	837,600 »
3,832	» 500 » de la Société des Charbonnages de Beiringen, à fr.	500 »	1,916,000 »
A reporter. . . . fr.			59,464,225 »

		Report. . . . fr.	59,464,225 »
15,699 actions de 250 fr. de la Société des Charbonnages André Dumont . . . . . à fr.	250 »	3,924,750 »	
975 » 500 » de la Société des Charbonnages des Grand Conty et Spinois . . . . . à fr.	500 »	487,500 »	
968 parts sociales ( $\frac{1}{24,000}$ ) de la Société de Recherches et d'Exploitation Eelen-Asch . . . . à fr.	500 »	484,000 »	
3,191 » » ( $\frac{1}{24,000}$ ) de la Société de Recherches et d'Exploitation Eelen-Asch (libérées de 100 fr.). . . . à fr.	100 »	319,100 »	
<b>Métallurgie. — Mines.</b>			
fr. 57,624,025.			
3,100 actions de 500 fr. de la Société des Aciéries d'Angleur. . . . . à fr.	1,000 »	3,100,000 »	
10,135 » 500 » de la Société Générale Métallurgique de Hoboken . . . . . à fr.	500 »	5,067,500 »	
2,500 » ( $\frac{1}{110,000}$ ) de la Société anonyme d'Ougrée Marihaye. à fr.	1,000 »	2,500,000 »	
2,000 » (dixièmes de 80fr.) de la Société des Mines et Fonderies de Zinc de la Vieille-Montagne à fr.	800 »	1,600,000 »	
3,450 » 1,000 » de la Compagnie de Carbonisation et de Récupération de sous-produits « Procédés Evence Coppee ». . . . . à fr.	1,000 »	3,450,000 »	
1,975 » 500 » de la Société « Railways et Signalisation ». à fr.	500 »	987,500 »	
A reporter . . . fr.		81,384.575 »	

			Report . . . fr.	81,384,575 »
7,885	actions de 250 fr.	de la Société: Les Ateliers de Constructions Electriques de Charleroi. à fr.	350 »	2,759,750 »
10,115	» 250 »	de la Société: Les Ateliers de Constructions Electriques de Charleroi (libérées de 100 fr.) . . à fr.	200 »	2,023,000 »
18,000	» 250 »	de la Société La Brugeoise et Nicaise et Delcuve. . . . . à fr.	250 »	4,500,000 »
2,893	» 500 »	de la Société: Les Ateliers Métallurgiques (priorité) . . . . . à fr.	500 »	1,446,500 »
7,227	» (1/50 000)	de la Société Minière et Métallurgique de Monceau St-Fiacre . . . . à fr.	325 »	2,348,775 »
13,250	» 250 R <sup>o</sup>	de la Société Métallurgique Russo-Belge . à fr.	1,200 »	15,900,000 »
780	» 500 fr.	de la Société des Usines de Nickel de la Nèthe à fr.	500 »	390,000 »
390	» 100 \$	de la « United States Nickel Company » . à fr.	500 »	195,000 »
780	» 500 fr.	de la Société des Hauts-Fourneaux de Nouméa à fr.	500 »	390,000 »
10,963	» 1,000 »	LUX. de la Société des Aciéries de Differdange, St-Ingbert, Rumelange à fr.	1,000 »	10,963,000 »
<b>Electricité.</b>				
		Fr. : 6,941,700.		
1,700	actions de 500 fr.	de la Compagnie Générale Auxiliaire d'Entreprises Electriques (actions privilégiées) . à fr.	100 »	170,000 »
5,000	»	de la Compagnie Générale Auxiliaire d'Entreprises Electriques (actions ordinaires) Pour mémoire.		»
2,365	» 100 »	de la Compagnie Electrique Anversoise . à fr.	100 »	236,500 »
610	»	de la Compagnie Electrique Anversoise (act. de jouissance) . . Pr mémoire.		»
		A reporter. . . . fr.		122,707,100 »

		Report. . . . fr.	122,707,100	»
7,500	actions de 500 fr. de la Société d'Electricité et de Traction (actions privilégiées) . . . à fr.	500 »	3,750,000	»
6,000	» de la Société d'Electricité et de Traction (actions ordinaires) . . . à fr.	100 »	600,000	»
4,787	» de 100 fr. de la Société anonyme d'Electricité de l'Escaut, . . . . . à fr.	100 »	478,700	»
2,000	» de la Société anonyme d'Electricité de l'Escaut (actions de dividende) Pr mémoire.			»
2,643	» 500 » de la Société Générale Belge d'Entreprises Électriques . . . . à fr.	500 »	1,321,500	»
1,100	» 500 » de la Société « Imatra » (350 fr. versés) . . . à fr.	350 »	385,000	»
2,200	» de la Société « Imatra » (actions ordinaires). Pr mémoire.			»
<b>Verreries.</b>				
		Fr. : 8,951,000.		
10,000	actions de 500 fr. de la Société des Cristalleries du Val-Saint-Lambert . . . . . à fr.	800 »	8,000,000	»
1902	» 500 » de la Société des Verreries de Mariemont à fr.	500 »	951,000	»
<b>Industries diverses.</b>				
		Fr. : 19,884,625.		
800	actions de 100 fr. de la Société des Manufactures Royales de Corsets P. D. (actions privil.) à fr.	100 »	80,000	»
3,200	» 100 » de la Société des Manufactures Royales de Corsets P. D. (act. priv.) lib. de 20 fr. . . . . à fr.	20 »	64,000	»
3,200	» 100 » de la Société des Manufactures Royales de Corsets P. D. (actions de dividende) . . . Pour mémoire.			»
		A reporter . . . Fr.	138,337,300	»

			Report. . . . fr.	138,337,300 »
	600 actions de 1,000 fr de la Société Linière Gantoise . . . . à fr. 1,000 »			600,000 »
7,431	» 500 » de la Société « Union Cotonnière » . . . à fr. 500 »			3,715,500 »
1,946	» 500 » de la Société Générale Belge de Produits Chimiques . . . . à fr. 500 »			973,000 »
2,300	» 500 » de la Société Générale Belge de Produits Chimiques, lib. de 300 fr. à fr. 300 »			690,000 »
27,000	» 125 » de la Compagnie Immobilière de Belgique. à fr. 125 »			3,375,000 »
560	» 500 » de la Société des Faubourgs de Bruxelles. à fr. (Ex-report. de 300 fr.) 150 »			84,000 »
20,300	» 500 » de la Société anonyme Union Financière et Industrielle Liégeoise (875 fr. versés) . . . . à fr. 375 »			7,612,500 »
5,125	» 500 » de la Compagnie Financière Belge des Pétroles. . . . . . . à fr. 525 »			2,690,625 »
<b>Banques. — Etablissements de Crédit. —</b>				
<b>1<sup>e</sup> Belgique.</b>				
		fr. 90,480,450.		
	30,000 actions de 500 fr. de la Banque d'Anvers . . . . . à fr. 500 »			15,000,000 »
10,005	» 500 » de la Banque de Gand à fr. 500 »			5,002,500 »
10,695	» 500 » de la Banque de Gand (200 fr. versés), . . à fr. 200 »			2,139,000 »
19,705	» 500 » de la Banque Générale de Liège . . . . à fr. 500 »			9,852,500 »
6,000	» 500 » de la Banque Centrale de la Sambre . . . . à fr. 500 »			3,000,000 »
	A reporter . . . fr.			193,071,925 »

				Report. . . . fr.	193,071,925 »
4,200	actions de 500 fr. de la Banque Centrale de la Sambre (100 fr. versés). . . . .	à fr.	100 »	420,000	»
4,670	» 500 » de la Banque du Hainaut. . . . .	à fr.	500 »	2,335,000	»
5,530	» 500 » de la Banque du Hainaut (250 fr. versés) . . . à fr.		250 »	1,382,500	»
5,800	» 500 » de la Banque Générale du Centre . . . . .	à fr.	500 »	2,900,000	»
4,310	» 500 » de la Banque Générale du Centre (250 fr. versés) à fr.		250 »	1,077,500	»
6,200	» 250 » de la Banque Centrale Tournaisienne . . . à fr.		250 »	1,550,000	»
2,000	» 250 » de la Banque Centrale Tournaisienne (50 fr. versés) . . . . .	à fr.	50 »	100,000	»
5,065	» 300 » de la Banque de Verviers . . . . .	à fr.	300 »	1,519,500	»
2,000	» 500 » de la Banque Centrale de Namur . . . . .	à fr.	500 »	1,000,000	»
6,500	» 500 » de la Banque de Courtrai . . . . .	à fr.	500 »	3,250,000	»
3,650	» 500 » de la Banque de Courtrai (100 fr. versés) . . . à fr.		100 »	365,000	»
6,593	» 250 » de la Banque Centrale de la Dyle . . . . .	à fr.	250 »	1,648,250	»
550	» 500 » de la Banque Centrale de la Meuse . . . . .	à fr.	500 »	275,000	»
2,350	» 500 » de la Banque Centrale de la Meuse (125 fr. versés), . . . . .	à fr.	125 »	293,750	»
2,000	» 500 » de la Banque de Huy à fr.		500 »	1,000,000	»
3,000	» 500 » de la Banque Centrale de la Dendre . . . . .	à fr.	500 »	1,500,000	»
3,200	» 500 » de la Banque Centrale de la Dendre (100 fr. versés) à fr.		100 »	320,000	»
A reporter. . . fr.				214,008,425	»

		Report. . . fr.	214,008,425 »
975 actions de 500 fr. de la Banque Centrale du Limbourg . . . . à fr.	500 »	487,500 »	
3,175 » 500 » de la Banque Centrale du Limbourg (100 fr. versés) à fr.	100 »	317,500 »	
3,419 » 500 » de la Banque Générale d'Ostende (150 fr. versés) . . . . à fr.	150 »	512,850 »	
4,000 » 500 » de la Banque de la Flandre Occidentale (200 fr. versés) . . . . à fr.	200 »	800,000 »	
7,650 » 500 » de la Banque Générale du Luxembourg (100 fr. versés) . . . . à fr.	100 »	765,000 »	
35,500 » 500 fr. de la Banque Belge pour l'Étranger . . . . à fr.	500 »	17,750,000 »	
6,115 » 500 » de la Banque Italo-Belge . . . . à fr.	500 »	3,057,500 »	
7,000 » (1/180,000) de la Banque d'Outremer (actions de capital). à fr.	500 »	3,500,000 »	
6,400 » 1,000 fr. de la Société du Crédit Foncier de Belgique (100 francs versés) . . . à fr.	450 »	2,880,000 »	
4,000 » 1,000 » de la Société Hypothécaire Belge-Américaine (actions de capital) . . . à fr.	1,000 »	4,000,000 »	
300 » de la Société Hypothécaire Belge-Américaine (act. de dividende). Pr mémoire.			»
1,398 » 1,000 » de la Société Belge de Crédit Maritime (200 fr. versés) . . . . à fr.	200 »	279,600 »	
1,000 » 1,000 » de la Société « Crédit Maritime et Fluvial de Belgique » (200 fr. versés). à fr.	200 »	200,000 »	
<b>2° Etranger.</b>			
Fr. : 17,594,250.			
15,000 actions de 500 fr. de la Banque de l'Union Parisienne . . . à fr.	500 »	7,500,000 »	
15,000 » 500 » de la Banque Générale du Nord (250 fr. versés) à fr.	250 »	3,750,000 »	
A reporter . . . fr.		259,808,375 »	

		Report. . . fr.	259,808,375 »
10,800 actions de 500 fr. de la Banque Hypothécaire Franco-Argentine (125 fr. versés) accompagnées de 3,600 droits de souscription. . . . à fr.	125 »	1,350,000 »	
2,150 " 500 » de la Banque d'Etat du Maroc (375 fr. versés) à fr.	375 »	806,250 »	
11,200 " 200 C. A. de la Wiener Lombard und Escompte Bank à fr	25 »	280,000 »	
67,500 " 400 C. A. du Wiener Bank-Verein . . . . . à fr.	50 »	3,375,000 »	
250 " 1,000 fl P. B. de la Banque des Indes, (act. ordin.) . . . . à fl. 1,025 » à fr. 2.08		533,000 »	
100 Parts de fondateur de la Banque des Indes . . . . . (Pour mémoire )		"	
<b>Entreprises Coloniales.</b>			
Fr. : 20,544,650.			
1,500 actions de 1,000 fr. de la Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga . . . . à fr. 1,000 »		1,500,000 »	
25,000 " 100 » de la Société « Union Minière du Haut-Katanga » . . . . . à fr. 500 »		12,500,000 »	
1,300 " 500 » de la Société Internationale Forestière et Minière du Congo . . . à fr. 500 »		650,000 »	
1,300 " de la Société Internationale Forestière et Minière du Congo (actions de dividende) . . . . Pour mémoire.			
12,642 " 500 » de la Société Minière du Bécéka (100 fr. versés) . . . . . à fr. 100 »		1,264,200 »	
A reporter . . . fr.		282,066,825 »	

				Report. . . . fr.	282,066,825 »
12,642 actions		de la Société Minière du Bécéka (Actions de dividende). . . . . (Pour mémoire )			»
1,867	»	de 500 fr. de la Compagnie Belge Maritime du Congo à fr.	500 »	933,500	»
3,820	»	500 » de la Société de Mutualité Coloniale. . . à fr.	500 »	1,910,000	»
1,548	»	500 » de la Banque du Congo Belge (150 fr. versés) à fr.	150 »	232,200	»
2,822	»	500 » de la Compagnie Africaine de Navigation, à fr.	500 »	1,411,000	»
1,150	»	500 » de la Compagnie Cotonnière Congolaise (125 fr. versés) . . . . . à fr.	125 »	143,750	»
			Fr.	286,697,275	»

VII.

*Banques patronnées par la Société Générale de Belgique  
et faisant son service d'agence.*

	CAPITAL
Alost,	Banque Centrale de la Dendre . . . . .
Grammont,	Succursale de la Banque Centrale de la Dendre.
Moerbeke (Waes),	»                  »                  »                  »
Lokeren,	»                  »                  »                  »
Ninove,	»                  »                  »                  »
Saint-Nicolas,	»                  »                  »                  »
Tamise,	»                  »                  »                  »
Termonde,	»                  »                  »                  »
Assche,	Agence                  »                  »                  »
Boom,	»                  »                  »                  »
Beveren (Waes),	Bureau auxiliaire                  »                  »                  »
Hamme,	»                  »                  »                  »
Herzele,	»                  »                  »                  »
Puers,	»                  »                  »                  »
Anvers,	Banque d'Anvers . . . . .
Arlon,	Banque Générale du Luxembourg . . . . .
Luxembourg,	»                  »                  »
Athus.	Agence de la »                  »
Bastogne,	»                  »                  »
Esch s/Alzette (G.-D.)	»                  »                  »
Ettelbruck (G.-D.),	»                  »                  »
Virton,	»                  »                  »
Willz (G.-D.),	»                  »                  »
Florenville,	Bureau auxiliaire                  »
Bruges,	Banque de la Flandre Occidentale . . . . .
Blankenberghe,	Agence de la                  »                  »
Charleroi,	Banque Centrale de la Sambre . . . . .
Philippeville,	Agence de la Banque Centrale de la Sambre.
Thuin,	»                  »                  »                  »
Walcourt,	»                  »                  »                  »
Florennes,	Bureau auxiliaire de la Banque Centrale de la Sambre . . . . .
Courtrai,	Banque de Courtrai. . . . .
Audenarde,	Succursale de la Banque de Courtrai. . . . .
Iseghem	»                  »                  »
Menin,	»                  »                  »
Mouscron,	»                  »                  »
Renaix,	»                  »                  »
Roulers,	»                  »                  »

Fr. 6,000,000

35,000,000

7,500,000

4,000,000

10,000,000

»

10,000,000

»

»

»

»

»

»

	CAPITAL
Sottegem,	»
Thielt,	»
Ypres,	»
Avelghem,	»
Cortemarch.	»
Dixmude	»
Lichtervelde,	»
Poperinghe,	»
Waereghem,	»
Dinant,	»
Bertrix,	»
Bouillon,	»
Ciney,	»
Laroche,	»
Marche,	»
Neufchâteau,	»
Gand,	Banque de Gand . . . . . 25,000,000
Deynze,	»
Eecloo,	»
Aelbrecht,	»
Selzaete,	»
Wetteren,	»
Cruyshautem,	»
Maldegem,	»
Hasselt,	Banque Centrale du Limbourg. 4 000,000
Maeseyck,	»
Beeringen,	»
Brée,	»
Looz-la-Ville,	»
Neerpelt,	»
Saint-Trond,	»
Genk,	Bureau auxiliaire de la Banque Centrale du Limbourg . . . . . »
Huy,	Banque de Huy. 3,000,000
Amay,	»
Andenne,	»
Hannut,	»
Jodoigne,	»
Ouffet,	»
Seraing,	»
Waremme,	»
Landen,	»
La Louvière,	Bureau Auxiliaire de la Banque de Huy . . . . . »
Binche,	Banque Générale du Centre. 10,000,000
Chimay,	»
Nivelles,	»

		CAPITAL
<i>Beaumont,</i>	Agence de la Banque Générale du Centre .	»
<i>Braine-l'Alleud,</i>	» . . . . .	»
<i>Cerfontaine,</i>	» . . . . .	»
<i>Couvin,</i>	» . . . . .	»
<i>Erquelinnes,</i>	» . . . . .	»
<i>Rance,</i>	» . . . . .	»
<i>Cul des Sarts,</i>	Bureau auxiliaire de la Banque Générale du Centre . . . . .	»
<i>Estinnes-au-Mont,</i>	» . . . . .	»
<i>Mariembourg,</i>	» . . . . .	»
<i>Momignies,</i>	» . . . . .	»
<i>Nismes,</i>	» . . . . .	»
<i>Sivry,</i>	» . . . . .	»
<i>Genappe,</i>	» . . . . .	»
<i>Treignes,</i>	» . . . . .	»
<i>Waterloo,</i>	» . . . . .	»
<b>Liège,</b>	Banque Générale de Liège . . . . .	Fr. 20,000,000
<i>Malmédy.</i>	Agence de la Banque Générale de Liège . . . . .	»
<i>Stavelot,</i>	» . . . . .	»
<i>Tongres,</i>	» . . . . .	»
<i>Visé,</i>	» . . . . .	»
<b>Louvain,</b>	Banque Centrale de la Dyle. . . . .	2,000,000
<i>Aerschot,</i>	Succursale de la Banque Centrale de la Dyle.	»
<i>Lierre,</i>	» . . . . .	»
<i>Malines,</i>	» . . . . .	»
<i>Tirlemont,</i>	» . . . . .	»
<i>Wavre,</i>	» . . . . .	»
<i>Diest,</i>	Agence » . . . . .	»
<i>Turnhout,</i>	» . . . . .	»
<i>Vilvorde,</i>	» . . . . .	»
<i>Court-St-Etienne,</i>	Bureau auxiliaire » . . . . .	»
<i>Herenthals,</i>	» . . . . .	»
<i>Moll,</i>	» . . . . .	»
<b>Mons,</b>	Banque du Hainaut. . . . .	10,000,000
<i>Hal,</i>	Agence de la Banque du Hainaut . . . . .	»
<i>Saint-Ghislain,</i>	» . . . . .	»
<i>Soignies,</i>	» . . . . .	»
<i>Braine-le-Comte,</i>	Bureau auxiliaire de la Banque du Hainaut.	»
<i>Brugelette,</i>	» . . . . .	»
<i>Dour,</i>	» . . . . .	»
<i>Ecaussines-d'Enghien</i>	» . . . . .	»
<i>Ellezelles,</i>	» . . . . .	»
<i>Enghien,</i>	» . . . . .	»
<i>Lennicq-St-Quentin,</i>	» . . . . .	»
<i>Lens-s/Dendre,</i>	» . . . . .	»
<i>Lessines,</i>	» . . . . .	»

	CAPITAL
<i>Quiévrain,</i>	Bureau auxiliaire de la Banque du Hainaut . . . . .
<i>Rebecq,</i>	» » » »
<i>Tubize,</i>	» » » »
<i>Chièvres,</i>	» » » »
<i>Flobecq,</i>	» » » »
<b>Namur,</b>	Banque Centrale de Namur. . . . .
<i>Auvelais,</i>	Agence de la Banque Centrale de Namur . . . . .
<i>Eghezée,</i>	» » »
<i>Gembloux,</i>	» » »
<i>Mettet,</i>	» » »
<b>Ostende,</b>	Banque Générale d'Ostende. . . . .
<i>Furnes,</i>	Succursale de la Banque Générale d'Ostende.
<i>Thourout,</i>	Agence de la Banque Générale d'Ostende . . . . .
<i>Ghistelles,</i>	Bureau auxiliaire » »
<b>Tournai,</b>	Banque Centrale Tournaisienne . . . . .
<i>Ath,</i>	Succursale de la Banque Centrale Tournaisienne . . . . .
<i>Antoing,</i>	Agence » » »
<i>Celles,</i>	» » » »
<i>Frasnes-lez-Buissenal,</i>	» » » »
<i>Péruwelz,</i>	» » » »
<i>Quevaucamps,</i>	» » » »
<i>Templeuve,</i>	» » » »
<i>Leuze,</i>	Bureau auxiliaire de la Banque Centrale Tournaisienne . . . . .
<b>Verviers,</b>	Banque de Verviers . . . . .
<i>Dison,</i>	Succursale de la Banque de Verviers. . . . .
<i>Aix-la-Chapelle, Agence</i>	» »
<i>Aubel,</i>	» » »
<i>Battice,</i>	» » »
<i>Hergenrath,</i>	» » »
<i>Neau (Eupen),</i>	» » »
<i>Raeren,</i>	» » »
<i>Spa,</i>	» » »
<i>Theux,</i>	» » »

Fr. 2,000,000

3,000,000

4,000,000

3,000,000

VIII.

*Service spécial de location de coffres-forts pour la conservation  
de titres, documents, bijoux et argenteries.*

CONDITIONS.

La Société Générale met à la disposition du public des coffres-forts de différentes dimensions aux prix indiqués dans le tarif ci-dessous.

Les demandes de location doivent être faites verbalement ou par lettre adressée à la Direction, qui décide de leur admission à bref délai.

Le locataire reste détenteur, pendant toute la durée de la location, de la clef unique de son coffre, dont il change à son gré la combinaison à secret.

Les coffres-forts sont construits de manière à offrir la plus grande sécurité : les locaux où ils se trouvent sont l'objet d'une surveillance constante. L'accès des coffres-forts est permis aux locataires de 9 heures du matin à 5 heures du soir (le samedi jusque midi seulement), les dimanches et jours fériés exceptés.

TARIF.

I<sup>re</sup> série.

MODÈLE.	DIMENSIONS.			Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
	HAUTEUR.	LARGEUR.	PROFONDEUR.				
A	0.43	0.28	Mètre.	15 »	8 »	6 »	—
B	0.22	0.30		30 »	18 »	12 »	—
C	0.35	0.45		45 »	30 »	15 »	10 »
	0.55	0.30					
D	0.35	0.45	0.58	60 »	40 »	25 »	15 »
E	0.65	0.45	0.47	75 »	50 »	30 »	20 »
F	0.95	0.45	à 0.58	125 »	75 »	45 »	30 »
G	1.00	0.87		200 »	125 »	75 »	50 »

2<sup>e</sup> série.

MODÈLE.	DIMENSIONS.			Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
	HAUTEUR. Mètre.	LARGEUR. Mètre.	PROFONDEUR. Mètre.				
<b>A2</b>	0.13	0.28	0.47	<b>7 50</b>	<b>5 »</b>	—	—
<b>B2</b>	0.22	0.30	0.47	<b>15 »</b>	<b>10 »</b>	<b>6 »</b>	—
<b>C2</b>	0.35	0.45	0.47	<b>30 »</b>	<b>20 »</b>	<b>12 »</b>	—
<b>D2</b>	0.35	0.45	0.58	<b>30 »</b>	<b>20 »</b>	<b>12 »</b>	—

La division en deux séries a été motivée par des considérations d'emplacement, les coffres-forts de la 1<sup>re</sup> série étant plus favorablement situés quant à l'accès que ceux de la 2<sup>e</sup> série.

La Société Générale dispose également d'un certain nombre de coffres-forts de grandes dimensions (dénommés tours) dont le prix de location varie de 300 à 1500 francs.



## TABLE DES MATIÈRES

---

Rapport de la Direction . . . . .	5
Rapport de MM. les Commissaires. . . . .	52
Bilan arrêté au 31 décembre 1920. . . . .	55
Compte de Profits et Pertes de 1920 . . . . .	59

### ANNEXES.

I. État comparatif des bilans des dix dernières années . . . . .	64
II. État comparatif des comptes de Profits et Pertes des dix dernières années . . . . .	66
III. Échéances des obligations en circulation au 1 <sup>er</sup> janvier 1921. . . . .	68
IV. Mouvement de la Caisse d'épargne en 1920. . . . .	71
V. État du portefeuille des Fonds publics . . . . .	72
VI. État du portefeuille des Actions de diverses sociétés . . . . .	73
VII. Banques patronnées par la Société Générale, capital émis. . . . .	83
VIII. Location de coffres-forts; conditions et tarif . . . . .	87

---